N° 4201. — XIVme Année. 5 c. Le Numéro 5 c. Mercredi 15 Août 1894.

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an . . . . . fr. 10»—
Six mois . . . . . » 5»—
Trois mois . . . . » 2»50
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 50 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

ABONNEMENTS ET ANNONCES
sont reçus à
L'IMPRIMERIE A. COURVOISIER
Rue du Marché, n° 1
LA CHAUX-DE-FONDS
et Rue du Collège 309, au Locle.

Du 1er Juin 1894 — GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS — Du 1er Juin 1894

Arrivées de												Départs pour											
Locle	6 04	8 07	9 47	11 43	12 41	2 25	3 50	6 13	8 01	11 52		Locle	8 07	10 02	11 45	12 55	2 25	4 01	6 13	8 15	10 06	11 —	
Morteau	—	—	9 47	—	—	2 25	—	6 13	8 01	11 52		Morteau	8 07	10 02	—	—	2 25	—	6 13	8 15	—	—	
Besançon	—	—	9 47	—	—	2 25	—	6 13	—	11 52		Besançon	8 07	10 02	—	—	—	—	6 13	—	—	—	
Brenet[s] au Locle	7 35	9 17	12 —	*1 05	1 57	3 24	5 26	7 32	*8 25	10 40		Brenet[s] du Locle	8 40	10 32	12 25	*1 21	2 50	4 35	6 47	*7 45	8 50	11 05	
Les Ponts	7 50	—	10 50	s	2 15	—	—	7 15	9 50			Les Ponts	8 28	11 55	—	—	2 30	—	7 30	—	10 05		
Neuchâtel	8 —	9 54	—	12 47	3 53	6 05	*8 08	—	9 58			Neuchâtel	6 12	8 17	9 54	12 47	2 35	*4 —	6 22	8 08	—		
Genève	—	—	—	12 47	3 53	6 05	—	—	9 58			Genève	6 12	—	9 54	12 47	—	—	6 22	8 08	—		
Bienne	—	9 05	11 42	12 45	3 46	5 40	7 10	10*22	10 55			Bienne	6 10	9 05	10 24	12 50	3 10	4 20	—	7 28	—		
Berne	—	9 05	11 42	12 45	3 46	5 40	7 10	—	10 55			Berne	6 10	9 05	10 24	—	3 10	4 20	—	7 28	—		
Bâle	—	—	11 42	12 45	3 46	—	7 10	—	10 55			Bâle	6 10	9 05	10 24	12 50	—	4 20	—	—	—		
Saignelégier	7 42	—	—	12 30	—	5 47	—	9 45	—	*		Saignelégier	—	8 23	—	1 43	—	6 16	—	—	10 23	*	

Dimanches et Fêtes

ADMINISTRATION
et
BUREAUX DE RÉDACTION
Rue du Marché, n° 1

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera adressé à la Rédaction.

Prix d'abonnement

du 15 Août au 31 Décembre 1894

3 Fr. 50

Les nouveaux abonnés à L'IMPARTIAL recevront gratuitement aussi longtemps qu'il y en aura à disposition ce qui a paru de l'émouvant feuilleton en cours de publication dans la **Lecture des Familles!**

Patira

par

RAOUL DE NAVERY

— MARDI 14 AOUT 1894 —

La Chaux-de-Fonds

Collège industriel (Salle de chant). — Grande exposition, ouverte tous les jours, de 10 h. du matin à 10 h. du soir. — Voir aux annonces.
Wick (Groupe d'épargne). — Assemblée, mardi 14, à 9 h. du soir, au local.
La Moisson (Groupe d'épargne). — Paiement des cotisations, mardi 14, de 8 ½ à 9 h. du soir, au local.
Le Sentier. — Assemblée, mardi 14, à 8 ½ h. du soir, au local.
Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, mardi 14, à 8 ½ h. du soir, au Casino.
Orphéon. — Répétition générale, mardi 14, à 8 ¼ h. du soir, au Café des Alpes.
Helvetia. — Répétition partielle, mardi 14, à 9 h. du soir, au local.
Union chrétienne des jeunes filles. — Réunion, mardi 14, à 8 h. du soir, au Collège de l'Abeille, et à la cure.
Club des Menteurs. — Assemblée générale, mardi 14, au local.
Frohsinn. — Gesangstunde, Dienstag den 14., um 9 Uhr, im Lokal.
Chorale du Cercle catholique national. — Répétition, mardi 14, à 8 h. du soir, au local, Chapelle 5.
Intimité. — Répétition de l'orchestre, mardi 14, à 8 ½ h. du soir, au local.
Club des Gob'Quilles. — Réunion, mardi 14, à 8 ½ h. du soir, au Quillier,
Union Chorale. — Répétition générale, mardi 14, à 8 ½ h. du soir, au local.
La Coterie (section chorale). — Répétition, mardi 14, à 8 ½ h. du soir, au local.
Club du Potêt. — Réunion quotidienne, à 9 ½ h. du soir, au Café de la Blague.
Grande Brasserie de la Métropole. — Concert tous les soirs, dès 8 heures.
Brasserie du Square. — Concert donné par la troupe Alpenblume, ce soir et jours suivants, dès 8 heures.
Brasserie Robert. — Grande soirée comico-musicale, tous les soirs, dès 8 ½ heures.

Société fédérale de gymnastique du Grutli. — Exercices, mercredi, à 8 ½ h. du soir, à la Halle du Collège primaire.
Société fédérale de gymnastique L'Abeille. — Exercices, mercredi 15, à 8 ½ h, du soir, à la grande Halle.
Intimité. — Assemblée générale, mercredi 15, à 8 ½ h. du soir, au local. — Amendable.
Club du Rameau. — Séance, mercredi 15, à 9 h. du soir, au local.
English conversing Club. — On Wednesday evening at 8 ½ o'clock, general meeting, at the Café du Premier-Mars.
Club des Dérame-tot. — Réunion, mercredi 15, à 8 ¾ h. du soir, au local,
Concordia. — Gesangstunde, Mittwoch den 15., Abends 8 ½ Uhr, Café de la Croix-Blanche.
Chœur mixte catholique national. — Répétition générale, mercredi 15, à 8 h. du soir, au local.
Société d'escrime des sous-officiers. — Assaut, mercredi 15, à 8 ½ h. du soir, au Collège de l'Abeille.
Club du Cent. — Réunion, mercredi 15, à 8 ½ h. du soir, au local.
Fanfare du Grutli. — Répétition générale, mercredi 15, à 8 ¼ h. du soir, Café Bâlois (1er Mars).
Musique militaire « Les Armes-Réunies ». — Répétition générale, mercredi 15, à 8 ½ h. du soir, au Casino.

Catholicisme et alcoolisme

Les faits récents que nous allons rapporter vont causer une surprise aussi vive en Europe qu'en Amérique, où la *Tribune* de New-York, dans son numéro du 25 juillet, y voit « une date dans l'histoire du catholicisme américain ».

Pendant le dernier carême, l'évêque Watterson, de Colombus (Ohio), l'un des champions les plus actifs de la « tempérance » dans le monde catholique, adressait au clergé de son diocèse, pour être lue aux fidèles, une lettre pastorale qui renfermait le passage suivant :

« Je retire mon approbation à toute société catholique, ainsi qu'à toute branche ou section de société en ce diocèse, qui compterait à sa tête ou parmi les membres de son comité directeur un marchand de liqueurs fortes ou un préposé d'établissement public (*Saloon Keeper*), et je suspends du rang et des privilèges de société catholique, toute société de ce genre, aussi longtemps qu'elle n'aura pas changé sa direction.

» Je rappelle en outre la condition à laquelle, depuis quelques années, j'ai subordonné la ratification donnée à de nouvelles sociétés ou à de nouvelles branches d'organisations anciennes en ce diocèse : à savoir qu'aucun individu employé comme chef ou subordonné dans la fabrication ou la vente de boissons enivrantes ne pourra en être reçu membre. Vous porterez cette règle à la connaissance des organisations existant dans votre paroisse, et vous veillerez à son observation ; elle est sûre d'ailleurs d'obtenir l'acquiescement de toute association noble et saine de catholiques comme il faut (catholic gentlemen).

» S'il y a des préposés d'établissements publics dans votre paroisse qui s'appellent catholiques et qui continuent leur entreprise d'une manière illégale et peu édifiante, ou qui vendent le dimanche, ou sous toute sorte de voile ou de dissimulation, en violation de la loi civile, au mépris de l'ordre et de la religion et au grand scandale de la communauté tout entière, vous leur refuserez l'absolution s'ils devaient, par hasard, venir vous demander les sacrements, sauf promesse de leur part de cesser leur offense en cela ou autrement, et de conduire leur exploitation d'une manière irréprochable, s'ils le peuvent, ou de s'en retirer et de demeurer absolument en dehors. »

Cette lettre pastorale ayant paru « arogante et injuste », dit la *Tribune*, une des sociétés visées recourut auprès du délégué apostolique aux Etats-Unis. Celui-ci répondit par une déclaration approuvant absolument la conduite de l'évêque Watterson. Cependant la société déboutée ne se déclara pas satisfaite ; elle prétendit que le délégué n'avait pas compris la question et que jamais il n'aurait soutenu une décision qui, d'après elle, était en opposition directe avec la liberté de l'individu. L'évêque ayant eu connaissance du mécontentement avec lequel le verdict avait été accueilli, demanda à une autre société de reprendre la question et de la présenter à nouveau devant le délégué apostolique, offrant même de signer l'appel contre la décision de Mgr Satolli, afin que le débat ne laissât plus subsister le moindre malentendu.

C'est à cette recharge que Mgr Satolli vient de répondre en confirmant sa première réponse et en accentuant encore sa position. Voici ses propres paroles :

1° Les évêques ont le droit et le devoir de défendre la foi et la morale dans les limites de leur diocèse. Ce sont les juges établis de Dieu en ces matières, et, dès lors, aucune société ni aucun laïque agissant pour son compte personnel ne saurait contester une décision semblable. Le seul fait qu'une décision de ce genre pourrait causer des pertes matérielles ne suffit pas pour justifier une opposition, vu que le bien temporel doit céder le pas au bien spirituel et le bien individuel au bien public ;

2° Le commerce des spiritueux, étant donnée surtout la façon dont il se pratique aux Etats-Unis, est la source d'un grand mal ; dès lors l'évêque avait compétence en cherchant à le restreindre ;

3° En conséquence, le délégué apostolique soutient l'action de l'évêque Watterson et approuve sa lettre-circulaire et son règlement concernant les établissements publics, ainsi que l'expulsion des préposés de ces établissements de la qualité de membre de sociétés catholiques.

Si le pape ne désavoue pas la conduite de Mgr Satolli — et il serait plus étrange que celui-ci se fût exposé à pareille humiliation — le catholicisme américain est maintenu placé au premier rang dans le mouvement des sociétés de tempérance. Il va ainsi gagner les sympathies des nombreuses légions qui marchent sous le drapeau de l'abstinence totale, du prohibitionnisme, comme on dit en Amérique, mais on prévoit que ce ne sera pas chose facile de faire passer dans la pratique les principes maintenant posés. L'acte accompli est d'autant plus courageux que le gros des ressources de nombre de communautés catholiques est fourni par des fabricants ou débitants de spiritueux enrichis ; et ce sont ces gens-là qu'on met à l'index.

Nous nous dispenserons de tout commentaire, à l'exception d'une simple remarque. On parle de l'unité du catholicisme ; mais comment n'êtes-vous pas frappé des modifications que lui fait subir le milieu ambiant, particulièrement dans le nouveau monde ? Oserait-il, en Europe, se donner ainsi comme un oracle infaillible en matière de morale et déclarer la guerre aux cabarets ?

STATISTIQUE

I

Sur les 2,705,922 habitants formant en Suisse le total des personnes vivant de l'exercice d'une profession déterminée, 1,225,346 sont indiquées dans le recensement de 1888 comme exerçant une profession quelconque. En tirant la moyenne pour la Suisse entière et pour toutes les professions, on voit que la relation des individus exerçant une profession à celle des individus vivant de l'exercice d'une profession est comme 1 : 2,21 = 100 : 221. Le nombre de ces derniers n'était que de 205 en 1880 et de 208 en 1870 ; ainsi la charge des personnes exerçant une profession a augmenté.

Il est évident que la proportion des individus vivant d'une profession, l'exerçant ou non, à 100 personnes qui l'exercent, n'est pas la mêmes pour toutes les professions. Elle s'élève même pour certaines d'entre elles au triple de ce qu'elle est pour d'autres.

Le 3e volume publié par le Bureau fédéral de statistique sur les résultats du recensement du 1er décembre 1888, contient un tableau à ce sujet d'où nous extrayons quelques chiffres :

Nombre des personnes vivant de l'exercice d'une profession sur 100 personnes qui l'exercent :

Moyenne pour toutes les professions 221.

Médecine et chirurgie, etc., 399. — Fonctions sup. dans l'administration publique 373. — Fonctions ecclés. et adm. sup. de l'église 312. — Exploit. et entretien des voies ferrées 311. — Barreau, notariat et gérance 293. — Banques, agences, assurances 284. — Charpenterie 282. — Exploitation des carrières (sans les ardoisières) 270. — Taille de la pierre 269. — Fabric. du cuir et de ses succédanés 268. — Taillanderie et maréchalerie 262. — Sellerie et fabr. d'articles de voyage 262. — Fonte du fer, fabr. de machines et d'outils 262. — Poterie, poêlerie et fumisterie 260. — Menuiserie et vitrerie 260. — Serrurerie, fabrication de meubles en fer 259. — Ferblanterie, fabr. d'ustensils en métal 255. — Charronnerie, fabr. d'outils en bois 253. — Camionnage et voiturage 252. — Postes et télégraphes 251. — Boucherie, fabr. de cons. de viande, 250. — Boulangerie 248. — Meunerie 245. — Vernissage et peinture en bâtiment 242. — Fabrication du papier et de la pâte de bois 241. — Maçonnerie et gypserie 238. — Fromageries constituant une entreprise spéciale 238. — Commerce proprement dit 237. — Fabrication de chaussures 234. — Fabrication de la bière 232. — Agriculture et élevage du bétail 230. — Horlogerie 230. — Imprimerie 224. — Enseignement 221. — Pâtisserie, fabrication du chocolat 214. — Hôtels, restaurants, débits de boissons 211. — Journaliers à tout faire 197. — Travail de manœuvre dans le bâtiment 193. — Tissage du lin et du chanvre, etc. 191. — Teinture et impression du coton et de ses tissus 187. — Filage et autres prépar. de la laine et de ses tissus 181. — Broderie 174. — Service domestique ou personnel 174. — Filature du coton 167. — Confection d'habillements 161. — Fabrication du tabac 160. — Tissage du coton 154. — Tissage de la soie 145. — Industrie de la paille et du crin 136. — Filature de la soie 133. — Tricotage et bonneterie 132. — Lingerie et autre couture en blanc 132.

Le lecteur, en parcourant ce tableau et en mettant surtout en parallèle les termes extrêmes, se rendra facilement compte de ce phénomène, d'ailleurs très naturel, que ce sont les professions les mieux rétribuées, les plus lucratives, qui comptent la plus forte proportion de personnes vivant indirectement de l'exercice d'une profession. Il faut ajouter cependant qu'il n'est pas possible d'établir sur la base de ces charges différentes une échelle correspondonte dans la progression croissante ou décroissante des salaires ou des revenus. Il sera évidemment toujours plus facile à un médecin ou à un fonctionnaire supérieur de pourvoir à l'entretien de trois autres personnes qu'à une couturière en blanc ou à une brodeuse de pourvoir à son entretien et en outre au tiers de celui d'une autre personne ; et comme, pour les professions plus favorisées, les revenus excèdent les charges sur une échelle plus grande, il en résulte qu'elles permettent de mener plus rondement son train de maison et de réaliser des économies plus ou moins considérables.

On remarquera dans le tableau ci-dessus que les vocation les plus favorisées, les premiers de la série, sont presque exclusivement exercées par des hommes, et les dernières, par des femmes. Ce phénomène s'explique naturellement par la différende correspondante des salaires ou des revenus.

Nouvelles étrangères

France. — Les journaux commentent le verdict du procès des Trente. Les journaux socialistes et radicaux s'en réjouissent ; ils disent que c'est la liberté de la pensée qui triomphe. L'acquittement des prévenus est un camouflet pour le gouvernement. Les organes républicains modérés et conservateurs déplorent l'acquittement, dont ils rejettent la responsabilité, les uns sur le jury, les autres sur le parquet, qui a mal mené le procès.

Angleterre. — Hier, s'est terminée, à Londres, une amusante affaire qui avait provoqué un procès de M. Larmuth, rentier, habitant Sheperd's Bush, contre le chancelier de la légation des Pays-Bas. Ce dernier possède un coq dont le chant matinal empêche depuis longtemps le rentier de dormir. Après de nombreuses et vaines réclamations, M. Larmuth s'adressa à la justice, qui se déclara incompétente, tout diplomate, ambassadeur, ministre, chancelier de légation et, par extension, coq de chancelier, jouissant du bénéfice de l'exterritorialité. Désespéré, M. Larmuth transmit sa plainte par lettre à la jeune reine des Pays-Bas, et depuis hier il a reçu satisfaction.

Le coq ne chante plus dans le voisinage du plaignant ; il a été éloigné par ordre royal.

Etats-Unis. — L'attorney général de l'Etat d'Illinois a reçu une pétition tendant à l'annulation de la charte de la Compagnie des wagons-palais de Pullman, attendu que la Compagnie, en construisant la ville de Pullman, aurait violé cette charte. Celle-ci, objecte-t-on, ne lui confère pas le droit de bâtir et d'exploiter des théâtres, des hôtels, des maisons, des égouts, etc.

Cette attaque dirigée contre la Compagnie est la suite du récent conflit entre M. Pullman et ses employés. Un des griefs de ses derniers était que la Compagnie leur avait refusé de diminuer en même temps que leur salaire le loyer des habitations qu'elle leur loue dans la ville de Pullman. On leur répond qu'ils ne sont pas obligés de se loger dans les immeubles de la Compagnie.

La pensée et l'acte

L'acquittement des anarchistes inspire au *Temps* les réflexions suivantes :

Ce qui ressort du verdict d'hier, déclarent les journaux socialistes, c'est qu'on chercherait vainement à établir un lien qnelconque entre la théorie et la pratique, la pensée et l'acte. D'un côté, les cambrioleurs, les criminels qui, sous prétexte d'anarchie, dévalisent

les villas et crochètent les coffres-forts ; contre ceux-là il faut sévir comme on sévit contre les lanceurs de bombes et les assassins. Mais les autres, les philosophes, les contemplateurs, les doux amants de l'idée qui aspirent à une société nouvelle et s'évertuent simplement à communiquer à d'autres âmes la flamme intérieure de leur enthousiasme, respect à leurs innocentes méditations ! Honnis soient les méchants qui ont osé souiller par des contacts impurs la robe blanche de ces songeurs

Qui marchent tout vivants dans leur rêve étoilé !

Ce n'est sans doute pas sur des considération de ce genre que s'est déterminé le jury de la Seine ; mais, en tout cas, il nous paraît impossible de travestir plus complètement l'impression qui, pour le bon sens public, se dégage du procès terminé hier. Jamais, au contraire, ne s'était manifesté avec une force plus écrasante le lien *logique* et *moral* qui rattache la spéculation philosophique ou littéraire sur l'anarchie à l'abominable propagande par le fait.

Comment oublier, en effet, les passages de la brochure de Jean Grave lus à l'audience et que l'auteur n'a point désavoués ? N'y est-il pas dit que la « propagande ouverte y doit servir de plastron à la propagande par les actes, secrète celle-là » ? Et cette propagande ouverte n'a-t-elle pas pour objet de susciter les hommes « disposés à faire le sacrifice de leur vie » ? Les théoriciens, les penseurs, jettent aux quatre vents du ciel des semences qui germeront où et quand elles pourront. Mais quelle est donc l'espérance du semeur, sinon de voir à un moment donné se lever la moisson ? De pauvres cervelles ignorantes et déséquilibrées recueillent les chimères du lettré, les dénaturent peu à peu en les incarnant dans un acte matériel et concret, et, quand l'œuvre d'affolement est achevée, le bras s'arme pour frapper. Voilà le processus fatal, indéniable, qui relie la conférence, l'article ou la brochure à l'attentat proprement dit : vol, assassinat ou explosion.

Et cette connexion *avant* l'acte que les récents débats ont si clairement démontrée, n'a-t-il pas été établi, avec une égale netteté, qu'elle subsistait *après* ? Quoi de plus caractérisque que cette lettre d'Elisée Reclus, mettant en forme, comme disent les logiciens, le syllogisme qui justifie aux yeux du penseur « la reprise personnelle d'une part de l'avoir collectif » que l'on appelle en langage vulgaire le « vol » ? Le docteur de l'anarchie n'a-t-il point déclaré formellement qu'une « nouvelle morale » devait se faire. entrer « dans les esprits et dans les mœurs » ? et cette nouvelle morale consiste à « applaudir de tout cœur » certaines catégories de gredins, pourvu qu'ils aient la précaution, en accomplissant leurs forfaits, de diriger leurs intentions suivant une recette très simple qu'on leur indique libéralement.

La preuve a donc été faite, et de façon à édifier les plus aveugles. Il est possible que parmi les anarchistes quelques-uns aient, pour leur compte personnel, un reste de scrupule à l'endroit de « l'ancienne morale » ; ils ne vont pas jusqu'à pratiquer ni même jusqu'à approuver « en bloc » la propagande par le fait. Mais cette propagande, c'est dans les discours, c'est dans les écrits des théoriciens qu'elle prend sa source ; et une fois qu'elle a abouti à des crimes de droit commun, c'est chez ces mêmes théoriciens qu'elle trouve des sophismes ingénieux, non seulement pour l'excuser, mais pour la glorifier. Telle est la double constatation qui se dégage du procès terminé hier, et à cet égard aucune dialectique ne saurait prévaloir contre l'évidence des faits.

Chronique suisse

Les Suisses à Lyon. — La première journée du concours de musique s'est terminée par un temps splendide. Les diverses épreuves ont été particulièrement favorables aux six sociétés suisses présentes, notamment la *Muse de Genève*, qui enlève trois premiers prix : lecture à vue, soli et exécution, avec félicitation du jury. Le grand succès auprès du public a été pour les jeunes cadets de l'*Ondine Genevoise*, qui a obtenu le 1er prix de lecture à vue, le 2me prix de soli et le 1er prix d'exécution. La foule leur a fait des ovations répétées pendant le défilé. L'*Harmonie Carougeoise* a pour sa part deux troisièmes prix, soli et exécution. L'*Union Musicale Carougeoise* a trois seconds prix. La *Gaîté des Eaux-Vives* un 2me et deux troisièmes prix. Le *Chœur des Alpes*, de Montreux, obtient un 3me prix de lecture à vue, et un 2me prix de soli et d'exécution. Grand enthousiasme sur le passage des sociétés suisses.

Un anarchiste à Yvonand. — On télégraphie d'Annecy au *Temps* :

« La chasse aux anarchistes continue, particulièrement impitoyable dans des départements frontières comme le nôtre, auquel le voisinage des groupes d'Italie et de Suisse vaut de désagréables incursions. Plus de soixante individus convaincus d'apologie d'assassinat ou de menées anarchistes ont été expulsés depuis un mois.

» A Annecy, hier, on a perquisitionné chez un Allemand, un sieur Schumaker, qui s'était fait remarquer dans les cafés par son exaltation. Plusieurs écrits anarchistes ont été découverts à son domicile.

» Avant-hier, à Yvonand près Lausanne, grâce à l'entente de la police suisse avec nos agents français, on a pu procéder à l'arrestation d'un Italien, garçon boulanger, comme Caserio, et qui serait venu dans la région pour venger son compatriote.

» Della Santa (c'est son nom) portait cachés sous sa chemise on poignard de prix et huit flacons contenant des poisons les plus violents. Cet individu avait quitté Naples le mois dernier, sans nul doute chargé d'une mission anarchique. Il a séjourné à Lyon quelques jours à l'hôtel de Russie, puis, de Lyon, est venu à pied à Lausanne. »

Les renseignements qui précèdent sont exacts. Della Santa a été arrêté à Yvonand pour vagabondage. Transféré à Yverdon, puis à Lausanne, il a déclaré qu'il avait eu l'intention de se rendre à Neuchâtel, où il avait des parents. Sa mère, née Bouvier, est originaire de cette ville. Son père avait autrefois une belle fortune, mais l'a perdue à la suite d'un krach ; il a habité deux ans à Lausanne chez M. Winandy, rue du Bourg.

Militaire. — La Société des officiers de la Confédération suisse met au concours les questions suivantes :

1. Jusqu'à quel point nos institutions militaires actuelles ne sont-elles plus à la hauteur des exigences du temps présent ? Quels en sont les points défectueux, conséquences de la loi actuelle ? Dans quel sens et par quels moyens, tout en tenant compte des conditions particulières du pays, notre organisation militaire peut-elle être consolidée et perfectionnée par une loi nouvelle ?

2. Les opérations de Lecourbe dans les Hautes-Alpes suisses en 1799, au point de vue spécial du rôle qu'y a joué le massif du Gothard.

3. Quelles conséquences aura pour l'artillerie dans une guerre l'emploi probablement plus fréquent des shrapnels : *a*) dans l'organisation du personnel ; *b*) dans le service des pièces ; *c*) dans le tir ; *d*) dans la tactique de la batterie ; *e*) dans le matériel de l'artillerie ; *f*) dans la munition elle-même ?

Les mémoires devront être envoyés avant le 31 mars 1895 au comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse à Bâle. Ils devront être désignés par une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, laquelle renfermera le nom, le grade et l'adresse de l'auteur.

Une somme de 1500 francs pourra être employée à récompenser les meilleurs travaux présentés. Sa répartition totale ou partielle sera déterminée par la société, sur la proposition du jury, dans l'assemblée qui sera tenue dans l'été 1895. La composition du jury sera publiée plus tard.

Manœuvres du IVe corps d'armée. — Les grandes manœuvres du IVe corps d'armée auront lieu du 4 septembre au 14 du même mois, jour fixé pour le licenciement des troupes. Les manœuvres de division contre division commencent le 10.

Le IVe corps est placé sous le commandement de son chef, M. le colonel Künzli.

La supposition générale est celle-ci :

« Une armée de l'Est a pénétré dans le plateau suisse, après avoir pris et occupé Saint-Luziensteig, et elle a franchi la Limmat à Zurich.

» Une division de l'armée de l'Est (IVe division d'armée) se prépare à pénétrer dans la Suisse centrale en partant du lac de Zurich, partie supérieure, tandis qu'une partie de l'armée de l'Ouest (VIIIe division) se rassemble près de Schwytz pour s'opposer à cette tentative.

» Les routes d'accès de la haute montagne, près de Coire et de Næfels, sont occupées par l'armée de l'Ouest. »

Les manœuvres de division auront lieu, pour la IVe division le long de la Reuss, entre Lucerne et Zoug et entre Zoug et le haut lac de Zurich ; pour la VIIIe, entre la vallée de la Reuss uranienne, dans le Schächenthal, le Muottathal et le cirque de Schwytz.

Les arbitres sont les colonels-divisionnaires Rudolf, Müller et David, le colonel d'état-major Weber, le colonel de cavalerie Gugelmann et le colonel d'artillerie Turrettini. Ce dernier a pour adjudant le major Chauvet.

Les quartiers-maîtres de la IVe division ont été invités à se rencontrer à Lucerne le 9 août. M. le major Schneebele leur donnera des instructions sur la manière de nourrir les 12,000 hommes de la division. Le commissaire en chef des guerres, colonel de Grenus, assistera à la réunion.

Nouvelles des cantons

BERNE. — Nous apprenons que M. Virgile Rossel prépare un nouvel ouvrage sur *la littérature française hors de France*.

Ce livre portera essentiellement sur la littérature française de la Suisse romande, de la Belgique, du Canada, et les « refuges » protestants de Hollande, d'Allemagne sur la littérature française en Russie ; et il paraîtra probablement le 1er octobre.

Chronique neuchâteloise

⁂ *Neuchâtel.* — Les travaux de réparation entrepris au collège des Terreaux n'étant pas encore terminés, les vacances des classes primaires de jeunes filles seront prolongées jusqu'au 28 août.

— L'état-major du corps des pompiers fera donner sous ses auspices une expérience d'extinction, mercredi soir, derrière l'Académie. Le public sera peut-être curieux d'assister à cet essai, qui se fera au moyen de l'« anti-feu » et sera dirigé par le personnel de l'Agence générale de Genève.

— Dimanche après-midi, une fête champêtre, avec tir, etc., était organisée par « l'Union tessinoise » de cette ville. Deux personnes qui passaient derrière les cibles ont été atteintes par des balles de flobert ; les projectiles ont été extraits sans difficulté et les blessures n'offrent aucune gravité, dit l'*Express*, mais il paraît que les précautions destinées à garantir la sécurité du public, n'étaient pas suffisantes.

⁂ *Ponts-de-Martel.* — La population du village a été très intéressée lundi passé par le passage d'une de ces voitures à moteur dont les journaux ont déjà parlé. Arrivée le dimanche soir de Belfort, elle avait passé la nuit à l'hôtel de la Loyauté. Un grand nombre de curieux ont assisté vers 9 heures du matin au nettoyage, à la mise en action, puis au départ de ce véhicule, monté par un monsieur et une dame qui se rendaient, paraît-il, à Fribourg. De nombreuses lunettes furent braquées pour les voir monter la forte rampe qui conduit à la Tourne. La voiture grimpa sans difficulté et assez rapidement, mais les voyageurs étaient descendus.

⁂ *Bloc erratique.* — La *Suisse libérale* reçoit la lettre suivante :

« Nous avons vu, il y a quelques jours, à l'entrée du chemin d'Enges, entre Voëns et le Maley, un superbe bloc erratique qu'on est en train d'exploiter, après l'avoir dégagé du sol où il était presque complètement enfoui. En voici les dimensions, autant qu'il est encore possible de les reconnaître : ce granit mesure 9 ½ mètres de longueur, 3 ½ mètres de largeur et 3 mètres de hauteur. C'est assurément une des belles « cartes de visite » que le glacier nous ait laissées. Comment ce bloc énorme a-t-il pu disparaître presque entièrement sous terre, si bien que la crête seule effleurait, et que ceux qui l'ont mis à nu ont vu sans doute leurs espérances dépassées ? — Cela, c'est l'affaire des géologues et non d'un journaliste en promenade, qui se borne à constater. Ph. G. »

⁂ *Cerneux-Péquignot.* — M. Schneiter, fermier de Maix-Ltdor, rentrait chez lui en char, dans la nuit de vendredi à samedi. Nous ne savons par suite de quelles circonstances le char a versé, écrasant son propriétaire qui n'a pas tardé à succomber aux suites de ses blessures. M. Schneiter n'était âgé que de 41 ½ ans. Il laisse une nombreuse famille.

⁂ *Régional du Val-de-Ruz.* — En juin dernier, l'assemblée générale des actionnaires a voté, sur les propositions de la Compagnie du Jura-Neuchâtelois, l'exploitation par cette dernière à ses risques et périls et pour deux ans du chemin de fer régional à établir entre Dombresson et les Hauts-Geneveys. MM. les ingénieurs vaudois Sasseys et Pillichody se sont engagés à construire à forfait et sur des

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 11

Cruelle vengeance

PAR

M. du Campfranc

Les lèvres décolorées de Max frémissaient. Le précepte «*Honore ton père et ta mère*» lui revenait en mémoire, et il était en désespoir de ne pouvoir obéir à sa mère.

Il dit enfin :

— Choisir entre elle et vous, est-ce possible ? Je serai toujours à votre égard le plus respectueux des fils, mais pas une puissance en ce monde ne pourra faire que je manque à ma parole, et ma parole, je vous l'ai dit, elle est donnée.

Il venait de se lever, et de prendre, sur une étagère, un livre de messe relié en ivoire, avec les armes de sa famille sculptées sur l'un des plats ; sur l'autre étaient gravés les noms de toutes les comtesses Zoltany, depuis nombre de générations. Ce livre avait une valeur inestimable.

— Que voulez-vous faire de ce missel ? cria la comtesse Irène fébrile et furieuse.

Il prenait une plume, la trempait dans l'encre, et, s'approchant, il dit avec une extrême fermeté :

— Ma mère, sur la première page, écrivez ces quelques mots que je vais dicter.

Et il dicta :

«Hommage à Mlle Dorza et affectueux souvenir de celle qui sera heureuse de l'appeler sa fille.»

Il ajouta :

— Vous signerez ensuite : «Comtesse Irène Zoltany.»

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

La comtesse Irène jeta un cri de fureur ; son visage avait quelque chose de hagard, et, repoussant le livre :

— Moi écrire cela !... moi signer un pareil mensonge !... jamais.- jamais... moi l'appeler ma fille !

Toute la violence du sang russe, refoulée pendant tant d'années sous les formes courtoises de la civilisation de l'Occident, reparaissait en elle. La grande dame était née de grands seigneurs, qui punissaient de la mort, par le knout, la moindre rébellion.

— Jamais ! Jamais ! redisait-elle avec emportement.

Max courbait la tête ; ses yeux étaient pleins de larmes.

— Ah ! que je souffre de vous imposer ma volonté ; mais comprenez donc que je ne puis manquer à ma parole.

— Jamais ! jamais ! jamais je n'écrirai cela.

Il s'était mis à genoux devant elle, et, joignant les mains :

— Je vous supplie... je vous implore...

— Jamais, vous dis-je, jamais !

Alors il se leva, la lèvre contractée. Jamais il n'avait tant souffert. Il connaissait bien un moyen de briser la volonté de sa mère ; mais ce moyen lui répugnait comme odieux... Il s'agissait d'agiter une vile question d'argent. Un long moment s'écoula ; le courage lui manquait. Il était vraiment sur un calvaire. Que faire ? Que décider ? Et puis, il revit, en pensée, Elisabeth si triste, si bonne, et il n'hésita plus. Jusqu'ici, en fils délicat et généreux, il n'avait jamais demandé à sa mère ses comptes de tutelle ; il l'avait laissée jouir largement de la fortune paternelle, patrimoine qui pourtant lui revenait. Alors il dit :

— Je suis majeur et libre de mes actes. Mlle Dorza est d'une noble famille, et vous n'avez à lui reprocher que sa pauvreté. Pour tous les gens de cœur une pauvreté vaillamment supportée n'est pas une tache. J'épouserai Mlle Dorza, ma décision est irrévocable. Je l'amènerai ici, et si vous ne voulez pas consentir à lui faire bon accueil, vous pourrez vous retirer dans vos terres, Zoltany m'appartient.

Les yeux de la comtesse s'étaient dilatés ; elle ne comprenait pas où voulait en venir son fils.

Il continua, la voix brève :

— Par déférence, je ne vous ai jamais demandé mes comptes de tutelle. Je vous ai laissée reine et maîtresse dans mon château. L'heure est venue où je revendique mon indépendance. Si vous refusez d'aider à mon bonheur, vous devez trouver naturel que je refuse de contribuer à votre opulence.

Il avait porté un coup droit. La comtesse Irène s'était levée, les yeux pleins d'une sombre colère ; elle balbutiait maintenant :

— Ah ! vous voulez reprendre le bien de votre père. Et de quoi vivrai-je, puisqu'il n'a pas daigné me laisser une part ?

Il répondit froidement :

— Vous avez votre fortune personnelle.

La grande dame, saisie d'effroi, baissa la tête. Sa fortune personnelle ! Elle n'avait jamais été bien considérable, cette fortune ; et, de plus, elle était fort compromise par des dépenses extravagantes de toutes les sortes.

Maintenant, que lui restait-il ? des arbres tordus, des sables et des marécages à n'en plus finir sur la côte de Livonie. Son château fort avait pour dépendance un triste petit village, où l'on respirait sans cesse une odeur d'huile et de poisson séché. Des marécages le séparaient, pendant des verstes, de tous les lieux habités. C'était lugubre : un tombeau tourmenté par les tempêtes. Voilà son domaine ; voilà ce qui lui restait du patrimoine de ses ancêtres. Elle trissonnait à cette perspective. Son fils aurait-il la cruauté de l'exiler dans ce lieu d'horreur ? Son fils si généreux jusqu'à cette heure maudite, où cette odieuse Elisabeth Dorza l'avait ensorcelé.

Elle était à la fois furieuse et craintive. Elle le connaissait assez résolu pour mettre sa menace à exécution. Dieu ! fléchir, courber sa volonté, s'avouer vaincue... Et, pourtant, que ce domaine de Livonie, au bord de cette mer sauvage, toujours verte, toujours grise, toujours brumeuse, était horrible. Jamais elle n'avait pu y vivre.

— Vraiment, fit-elle, vous exigez que je trace une parole de bienvenue sur ce missel ?

Il tendait la plume.

— Ecrivez... Choisissez. Elisabeth affectueusement accueillie, ou l'habitation dans votre domaine de Livonie !

Elle rugit, et fut secouée d'une crise nerveuse. Durant une heure elle battit l'air de ses bras convulsés ; elle gémit, elle pleura, elle invectiva son fils ; elle se montra menaçante, et puis tendre, et puis encore menaçante.

Max fut inflexible.

— Ecrivez !

Il n'avait que ce mot. Alors, éperdue, avec de la haine plein le cœur et une flamme d'indicible colère dans les yeux, elle traça les paroles de bienvenue :

« Hommage à Mlle Dorza, souvenir affectueux de » celle qui sera heureuse de l'appeler sa fille.

» Comtesse Irène ZOLTANY. »

— Merci, merci, s'écria Max. O mère, pardonnez-moi d'avoir forcé votre volonté. Quand vous connaîtrez Elisabeth, toutes vos préventions seront vite dissipées.

Il venait de quitter la chambre, son âme était inondée de joie. L'obstacle qui le séparait de l'orpheline était renversé. Elle n'aurait plus rien à objecter ; leur union était certaine ; elle aurait un sourire au milieu de ses larmes. La vie lui paraissait belle. Il aimait et il était aimé !

Et, tandis que le missel en main, il se dirigeait vers Dorza, voulant, à l'heure même, offrir, à sa chère Elisabeth, ce souvenir de fiançailles, la grande dame s'était rejetée, ivre de fureur, sur sa chaise longue.

— Ah ! il avait eu l'audace de la menacer de la ruine pour la contraindre à accepter cette belle-fille indifférente hier, mais odieuse aujourd'hui. Quoi ! il avait marché sur sa mère pour arriver à sa fiancée ! Oh ! le fils dénaturé ! oh ! le lâche ! oh ! l'ingrat.

La comtesse Irène ne voyait plus rien autour d'elle, une flamme de fureur continuait à l'éblouir ; puis, tout à coup, saisissant sur le guéridon, une coupe de cristal, elle la brisa sur le parquet.

Au bruit de ce cristal en mille pièces, le ouistiti tressaillit et vint craintivement près de sa maîtresse. Elle rudoya la bête favorite, qui la regardait avec des yeux surpris.

Max aimait Elisabeth, une fille sans dot, une fille d'une beauté dont l'éclat éteindrait autour d'elle toutes les autres beautés. Que serait-elle auprès d'une jeune fille de vingt ans, elle qui avait dépassé la cinquantaine ? Toute lutte serait impossible. Elle serait le repoussoir ; elle serait le fond vieillot sur lequel se détacheraient la fraîcheur de l'autre, sa radieuse jeunesse.

(A suivre.)

plans fournis par eux la ligne projetée, en tenant compte de deux conditions formelles : voie normale et faible pente.

Les moyens financiers seraient les suivants : Les ingénieurs s'engagent à en entreprendre l'établissement et à fournir tout le matériel roulant à forfait pour fr. 895,000, à quoi s'ajouteraient les frais d'acquisition des terrains, devisés à fr. 55,000. Il faudrait donc, pour construire la ligne, disposer d'un capital de fr. 950,000, dont l'Etat fournirait la moitié d'après la loi, tandis que les intéressés auraient à procurer l'autre moitié, soit 475,000 francs.

En contractant un emprunt hypothécaire de fr. 175,000, il resterait à chercher un capital-actions de fr. 300,000. Ce capital serait versé par les différentes localités situées sur la ligne régionale ou à proximité. La répartition entre les communes est établie dans la circulaire que la Commission provisoire leur fera incessamment parvenir.

Dans une conférence qui a eu lieu samedi à Chézard, et où MM. F. Soguel, P. Robert, G. Payot et A. Soguel, délégués du Comité provisoire du Régional, ont exposé la situation, on a pu s'apercevoir que l'opinion à Chézard-Saint-Martin ne serait pas défavorable au versement d'une subvention communale de 60 mille francs. Ce serait, après l'exemple donné par les communes de Savagnier et du Pâquier — qui ont donné la première 20,000 et la seconde 5,000 francs — un pas important vers la réalisation de l'entreprise projetée.

Chronique locale

⁂ *L' « Abeille » et la fête de Fleurier.* — Voici les éclaircissement annoncés la semaine dernière :

Pour l'intelligence de la chose, il faut savoir :

1° Que chaque Société qui prend part au concours de sections doit produire une nomenclature écrite, appelée terminologie, des exercices libres, qu'elle compose et présente à la fête projetée.

2° Que les dits exercices écrits doivent être jugés et taxés par le jury qui fonctionne à la fête, suivant l'article 15 lettre C du règlement cantonal neuchâtelois, dont voici les textes :

Art. 15, lettre C. — *Dans l'appréciation du concours de sections, l'on aura égard à la terminologie gymnastique et à une composition méthodique des exercices.*

Art. 26. — *Le jury surveille et dirige l'activité des gymnastes dans tous les travaux ; il juge les travaux.*

3° Or, pour la fête de Fleurier, le comité cantonal a chargé la *commission technique de porter jugement* sur les exercices écrits susnommés.

C'est donc ce dernier point qui a donné naissance au conflit qui nous occupe.

Nous nous demandons pour quel motif il a agi ainsi. Est-ce par bévue ou volontairement? Quoiqu'il en soit, nous lui rappelons l'article 18 du règlement, lettre *i*, page 10, qui stipule :

Le comité cantonal nomme la commission technique pour composer les exercices obligatoires du concours de sections aux fêtes cantonales et pour diriger les cours de moniteurs.

Nous n'y voyons donc pas figurer la compétence dans le jugement des exercices écrits ainsi qu'elle en a été chargée pour Fleurier.

De tout ceci il découle purement une grave inobservation d'articles des règlements, commise par le comité lui-même, lui qui est chargé *de veiller à l'observation des statuts et règlements*, suivant l'article 18, lettre *a*, du règlement.

C'est au vu de cette infraction que l'*Abeille* a refusé le rang qui lui était dévolu à la fête de Fleurier.

Ensuite par sa lettre du 13 novembre 1893, elle annonce au comité cantonal qu'elle recuse le jugement anti-réglementaire de la commission technique.

Le 2 mai 1894, donc sept longs mois après, le dit comité fait savoir qu'il lui est impossible de changer une décision *du jury* ; vous lisez *du jury*.

Mais qui lui cause du jury, puisque c'est de la commission qu'il s'agit ; faut pas tourner autour du pot, c'est inutile.

Là-dessus, nouvelle recharge de l'*Abeille*, à laquelle le comité répond cette fois qu'il ne s'occupera plus de la question ; c'est gentil, n'est-ce pas ?

Que fait l'*Abeille* ? Elle soumet la demande suivante au comité central de la Société fédérale suisse : *D'après règlements cantonaux inclus, qui a le droit de porter jugement sur les travaux écrits présentés lors d'une fête cantonale ?*

Voici la réponse :

Zurich et Bâle, 28 mai 1894.

Messieurs,

Il ne peut exister aucun doute que c'est le jury qui a la compétence de juger les travaux écrits pour le concours de sections, vu l'art. 26 de vos statuts et l'art. 15 de votre règlement de fêtes.

Agréez, etc.

Pour le Comité central :

Signé : E. Tschokke, *président.*

» F. Hugin, *pr le secrétaire.*

Notons que les art. 26 et 15 sont ceux figurant en tête du présent article.

Devant quatre preuves aussi claires, nettes et précises, le Comité cantonal voudra-t-il persister dans sa profonde erreur ? C'est ce que chacun pourra constater. — La grande maman Chaux-de-Fonds n'entend pas qu'on chicane une de ses sociétés et réclame la couronne et le prix appartenant à l'*Abeille*, qui chôment encore à Fleurier, par l'incurie et l'insouciance du comité fautif ; croit-il peut-être nous intimider par ses réponses cassantes et faire oublier ses procédés par ses lenteurs ? Qu'il se détrompe, nous veillons.

Maintenant, Messieurs du Comité cantonal, vous avez la parole.

Un groupe de citoyens.

⁂ *Exposition.* — Nous avons pu à notre tour nous rendre aujourd'hui à l'exposition de M. Dodanne, et nous en sortons vivement intéressé par les objets aussi remarquables qu'authentiques, dont sont couvertes les parois de la salle de chant.

On y voit des vêtements d'homme et de femme, tuniques, pantalons, jambières, ceintures, en peau de cerf, de daim, de bison, les uns en peau brute, les autres teints ou ornés de dessins ou de perles ; des coiffures de chefs, formées de ces grandes plumes que connaissent bien les lecteurs de volumes illustrés parlant des Peaux-Rouges ; des armes de toute espèce, flèches de chasse et de guerre, arcs et carquois, tomahawks et massues, etc., etc., des instruments destinés à accompagner certaines danses religieuses ; des tissus, des nattes, des peaux de bison, de puma, des masques, des objets employés par les médecins, etc., etc.

Au milieu de la salle se dresse une tente, en toile blanche, sur laquelle les Indiens ont apporté, peints en couleurs indélébiles, quelques dessins d'un art très rudimentaire. Sur la toile d'une autre grande tente, dans un angle, se trouvent peints des épisodes de la vie des prairies.

Sur tous ces objets, M. Dodanne donne des explications pleines de vie, agrémentées de récits et d'anecdotes à l'appui. On sent qu'il connaît à fonds les mœurs, les coutumes et les croyances de ces peuples près de disparaître.

Nous tenons à dire à nos lecteurs combien ils auront raison d'aller se rendre compte de ce qu'était leur civilisation : ils ne sauraient le faire en plus agréable compagnie.

⁂ *Bienfaisance.* — Le Comité de la Crèche de l'Amitié a reçu avec reconnaissance 80 francs, produit d'une quête faite à la Brasserie de M. V. Paux. (*Communiqué.*)

Dernier Courrier et Dépêches

Zurich, 13 août. — Dimanche, le premier prix au concours fédéral des pontonniers a été remporté par la société des pontonniers de Berne.

Hutwyl, 13 août. — La fête centrale des lutteurs suisses a eu lieu hier par un temps superbe. Elle a fort bien réussi. Le nombre des champions était de quatre-vingt-quatorze. Le roi des lutteurs a été l'invincible Simon Wuthrich, de Trub.

Reichenbach, 13 août. — L'école de recrues d'artillerie de montagne passant de la vallée de Diemtigen dans celle d'Engstligen par le col d'Oteren, a été surprise samedi soir par une tempête de neige. On n'a pas pu atteindre la vallée le soir même et on a dû bivouaquer dans la neige. Deux chevaux ont été précipités et ont péri, beaucoup sont blessés. Les hommes sont en bon état.

Service particulier de *L'Impartial*

Berne, 14 août. — *XIe congrès international des sociétés protectrices des animaux.* — La section de Lyon a envoyé un télégramme de félicitations.

La section de Paris a mis a la disposition du congrès un certain nombre de ses brochures.

M. Scheim demande que la question de l'abatage soit mise à l'ordre du jour du prochain Congrès, puisqu'il n'y a pas eu hier de discussion. Une décision à cet égard sera prise à la fin des délibérations du Congrès.

La séance de ce matin est présidée par M. le pasteur Wolf, de Zurich. L'ordre du jour porte : « Question de la vivisection » :

« Les sociétés protectrices des animaux et le Congrès international doivent-ils s'occuper de la vivisection et, dans l'affirmative, de quelle façon ?

Le rapporteur est M. le Dr Landsteiner, prélat de Moravie, à Vienne. Il termine son éloquent rapport, fréquemment interrompu par des applaudissements, par les propositions suivantes :

« Le XIe congrès international des Sociétés protectrices des animaux déclare que la vivisection, telle qu'elle est pratiquée actuellement, est incompatible avec les principes des sociétés protectrices, et décide que tant qu'il n'aura pas été donné des garanties suffisantes contre les supplices infligés aux animaux, il se prononcera pour la suppression de la vivisection. »

Pour cette question, 12 orateurs sont inscrits.

Plusieurs s'élèvent en termes assez vifs contre la vivisection et en demandent la suppression.

Les représentants des sociétés françaises, par contre, n'y sont pas absolument hostiles ; ils voudraient seulement la voir limiter par des dispositions légales.

M. Decroix, de Paris, a fait remarquer que Pasteur n'aurait jamais pu faire ses découvertes, s'il n'avait fait des expériences sur des animaux vivants.

La séance est levée à midi et demi, mais sera reprise après le dîner.

Berne, 14 août. — M. L. Spurler, ingénieur à Berne, a été nommé directeur de la fabrique d'armes fédérale.

—

Londres, 14 août. — Le *Daily-News* reçoit de Vienne une dépêche annonçant qu'un accord est intervenu entre l'Angleterre, la Russie et la France pour protéger Pekin contre les attaques des Japonais. Les navires des trois puissances auraient reçu des instructions dans ce sens.

— L'empereur d'Allemagne a rendu visite à l'ex-impératrice Eugénie.

Lima, 14 août. — L'opposition contre le gouvernement du président Caceres va croissant. Les troupes des insurgés ont eu le dessus dans une rencontre avec les forces gouvernementales.

Washington, 14 août. — La chambre des représentants a accepté par 182 voix contre 105 le tarif-bill voté par le Sénat.

Paris, 14 août. — Le *Courrier du soir* dit que, si la situation l'exige, M. Dupuy avancera la convocation du conseil des ministres qui devait se réunir vers la fin août.

Berlin, 14 août. — Le gouvernement allemand a envoyé encore deux croiseurs dans les eaux chinoises en plus des navires déjà mentionnés.

Il aura ainsi environ 1,300 hommes dans cette région.

Shanghaï, 14 août. — Un tribunal d'enquête sera tenu pour établir les responsabilités dans l'affaire de la destruction du *Kowshung*.

Pretoria, 14 août. — Les Kaffirs établis au nord du Transwaal se sont révoltés ; ils ont coupé les routes et brûlé un grand nombre de fermes.

Rome, 14 août. — Les préfets ont reçu l'ordre d'interdire toutes les assemblées socialistes.

Bibliographie

Où en est la République, par E. Masseras.

Il m'est venu à l'idée de relire cette brochure, si... brochure par son format, malgré cela si importante par l'exactitude des critiques de l'auteur, par la rectitude de son jugement aussi bien que par l'étendue de ses conceptions.

L'aimable ancien secrétaire général de la *Nouvelle Revue* a beaucoup voyagé, a longtemps habité les Etats-Unis ; on sent en le lisant l'observateur consciencieux, le critique impartial, le patriote convaincu ; oh ! rien de ces patriotes vive la République qui n'ont pour motif de leur cri de ralliement que la satisfaction de l'assiette au beurre dans laquelle ils plongent, ou l'espoir de l'avoir bientôt à leur tour. L'auteur n'est pas un déçu — cela se sent aussi — n'ayant jamais, à cause de son état de santé, brigué de mandats législatifs, ni — chose rare en ce beau pays de France — quémandé de fonctions publiques. C'est un patriote dans toute la belle acception du mot, ayant la franchise de reconnaître les défauts du système gouvernemental de son pays, le courage de les dire, l'autorité voulue pour en indiquer les remèdes.

Cette plaquette a-t-elle été un *succès* de librairie ? Il serait téméraire de le supposer. Et qui donc, grands dieux, le lui aurait fait ? Les conservateurs ? M. Masseras est un républicain de vieille date et de la vieille roche. Les radicaux ? Les rrrevendications sociales ne figurent même pas dans son remarquable travail. Les modérés ? Quand à chaque ligne, M. Masseras — qui est de leur parti — leur crie : Casse-cou !, leur fait sentir le danger des atermoiements de réformes secondaires pour l'avenir — sinon pour l'existence de la République — les fautes qu'il peuvent éviter !

Lisez donc cet opuscule, Français qui aimez sincèrement votre pays. Lisez-le aussi, journalistes suisses, mes confrères, qui croyez bénévolement que la France est en république parce la devise de la première République s'étale sur le fronton de nos monuments et que les journaux subventionnés chantent bien haut et sur tous les tons que tout va pour le mieux dans la plus docile des républiques. Croyez-moi, il y a plaisir et profit à lire cette œuvre du philosophe érudit, du penseur profond.

P. R. T.

La Semaine littéraire, du 11 août 1894.

Sommaire du N° 32 :

Causerie littéraire : L'année scandinave, par Ernest Tissot.

Un précurseur. Le comte de Saint-Simon, par Raoul Allier.

Une morte. Nouvelle, par Adolphe Ribaux.

L'armée de l'Est, par Antoine Guilland.

Main dorée. Vers, par Charles Bonifas.

Echos de partout : La mi-été à Taveyanaz. — Souvenirs de Juste Olivier. — Une homélie de Jules Lemaître. — Colère de latiniste, par Chanteclair.

Stations mondaines, par Franquette.

Bibliographie.

Jeux. — Solutions.

Rédaction et administration, Rond-Point de Plainpalais, 1, Genève. Abonnements (52 numéros) : Suisse, **6 fr. 50** ; Etranger, **9 fr.** l'an ; le numéro, **15 cent.**

Spécimens gratis sur demande.

Extrait de la Feuille officielle

Faillites

Etat de collocation

Edouard Marmet, épicier et cafetier à La Chaux-de-Fonds. Délai pour intenter action en opposition : le 21 août 1894.

Citations édictales

Le nommé Alexandre Aellen, charpentier, précédemment à La Chaux-de-Fonds, actuellement sans domicile connu, prévenu de violation de ses devoirs de famille, est cité à comparaître, le samedi 18 août 1894, à 9 heures du matin, au Bâtiment des prisons de La Chaux-de-Fonds, devant le juge d'instruction.

Les nommés : Jean Fichter, journalier, précédemment à La Chaux-de-Fonds, actuellement sans domicile connu, prévenu d'atteinte légère à la propriété ;

Louis-Joseph Hasler, horloger, précédemment à La Chaux-de-Fonds, actuellement sans domicile connu, prévenu d'escroquerie ;

Sont cités à comparaître, le samedi 1er septembre 1894, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de La Chaux-de-Fonds, devant le tribunal de police.

Etat civil de La Chaux-de Fonds

Des 13 août 1894

Recensement de la population en janvier 1894 :
1894 : 29,642 habitants,
1893 : 28,435 »
Augmentation : 1,207 habitants.

Naissances

Bubloz Léon, fils de Gustave-Emile et de Clara née Courvoisier-Clément, Vaudois.

Mariages civils

Grasset Isaac, lapidaire, Genevois, à Genève, et Ambrosius-Marie-Antoinette, tailleuse, Neuchâteloise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

20130 Alfred, fils illégitime, Bernois, né le 6 juin 1890.

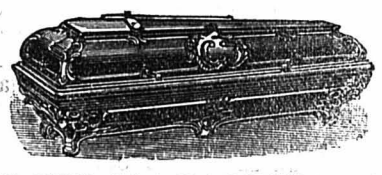

CERCUEILS TACHYPHAGES

DÉPOT

chez M. MATHIAS BAUR

6, Rue de la Chapelle 6. 6237

CERCUEILS ordinaires et riches, depuis **10 francs**

Pilules Laxatives Universelles

préparées par la Société de pharmacie de la Chaux-de-Fonds

Remède très efficace et particulièrement recommandées **contre la constipation habituelle,** les **embarras gastriques** et les **affections du tube digestif** ; elles sont souveraines **dans les maladies du foie,** comme antibilieuses et anti-glaireuses, et dans tous les cas où une purgation douce et prolongée est indispensable.

On les emploiera également avec succès **comme dépuratif.**

Se trouvent **dans toutes les pharmacies à La Chaux-de-Fonds et au Locle.** 2588-57

Prix de la boîte : Fr. 1.

Toiles coton de 120 cm. de large, à 38 ct. le mètre.

ainsi que *Toile de lin, Oxford, Linnoge, Nappes et serviettes, Draps de lit, doublures et gaz*, le mètre depuis 20 ct. jusqu'aux tissus les plus fins. Echantillons franco. Rayon d'étoffes pour Robes ; nouvelles étoffes d'été. 16

Œttinger & Cº, Zurich

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposions, nous les prion de bien vouloir nous aviser immédiatement de toute irrégularité dans la réception du journal.

Imprimerie A. COURVOISIER Chaux-de-Fonds

Un discours de M. Brunetière.

Les lycées de Paris procèdent ces jours à des distributions de prix, toutes accompagnées de discours d'illustres personnages. Voici celui prononcé au lycée Lakanal par M. Brunetière, de l'Académie française :

... Vous allez entrer dans la vie, et votre curiosité, provoquée par le nombre et la diversité des objets que lui proposera le spectacle du monde, va vouloir d'abord tout connaître et tout éprouver. Rien de plus naturel. Mais en courant ainsi de découverte en découverte, défendez-vous des séductions du dilettantisme; n'allez pas croire que la vie, que la science, que l'art même nous aient été donnés uniquement pour en jouir et tâchez de comprendre le plus de choses que vous pourrez, mais au plaisir de comprendre ne sacrifiez jamais l'obligation de les juger. Car il est bien possible, — et vous l'entendrez assez dire, — que d'un point de vue très élevé, mais d'ailleurs inaccessible à notre infirmité, du point de vue de Saturne ou de Jupiter, de Sirius ou d'Aldébaran, tous nos plaisirs comme toutes nos opinions se valent; et je consens que toutes nos vérités, destinées à périr avec nous, ne soient que la projection de nos rêves dans l'infini de l'espace et du temps; mais, ce qui n'est pas moins certain, ce qui l'est même davantage, c'est que nous sommes hommes; et, pour cette raison, toutes nos œuvres comme tous nos actes, ne sauraient être considérés que du point de vue de la Terre et de l'humanité. C'est de ce point de vue, mes amis, que le dilettantisme a quelque chose de dangereux, d'immoral ou de criminel même. Oui, sans doute, on le croirait d'abord inoffensif; et en effet, de s'intéresser presque également à tout, d'en cueillir négligemment la fleur, de la respirer, d'en parfumer son existence, qu'y a-t-il de plus élégant? Beautés de la nature, plaisirs légers du monde, singularités de l'histoire ou de la psychologie, joies austères de la science, voluptés plus sensuelles de l'art, qu'y a-t-il de plus intelligent ou de plus intellectuel que de les voiloir goûter tour à tour ou ensemble? Et celui-là ne serait-il pas un barbare, en vérité, qui prétendrait nous l'interdire, un fanatique ou un « bourgeois »? c'est la suprême injure, vous le savez, qu'aujourd'hui comme il y a cinquante ans, les dilettantes nous lancent, et ce que c'est qu'un bourgeois pour eux, vous le savez sans doute aussi? Un bourgeois est un homme qui se distingue entre ses plaisirs.

Quelle n'est pas cependant leur erreur, si cette distinction qu'ils refusent de faire est le fondement inébranlable de toute esthétique et de toute moralité. Je ne vous parle pas des plaisirs grossiers qui nous rappellent, comme ceux du manger ou du boire, à la bassesse de notre origine. Mais — vos maîtres vous l'ont appris — vous n'avez pas le droit, pour une foule de raisons, nous n'avons pas le droit de prendre le même plaisir aux inepties qui se hurlent dans les cafés-concerts, et aux chefs-d'œuvre du génie de Lamartine et d'Hugo. S'il y a de prétendues formes de l'art qui n'en soient que la dérision, comme le vaudeville ou comme la caricature, nous nous jugeons nous-mêmes quand nous égalons les Labiche aux Molière. Nous ne nous jugeons pas seulement, nous trahissons le goût, quand nous en prenons la dépravation pour le raffinement. Mais, comme quelques-uns, quand nous nous composons — avec la faiblesse ou l'ignorance de nos semblables, avec leurs souffrances ou leur corruption — je ne sais quelles voluptés plus savantes, plus subtiles et plus irritantes, alors, mes amis, faites-y bien attention, ce n'est pas seulement de goût que nous manquons, c'est de cœur! Nous éveillons alors le Lovelace ou le Néron qui sommeille au fond de tout dilettante. Et nous manquons enfin d'humanité, quand uniquement soucieux de nos plaisirs, — fussent-ils même de l'espèce la plus haute, — nous nous faisons insolemment le tout, ou pour mieux dire le centre et l'ombilic du monde.

Là en effet est le grand danger. Le dilettantisme n'est qu'un nom plus spécieux dont on masque habilement l'égoïsme intellectuel. Vous le verrez bientôt: Le monde est plein de gens qui croient que leur intelligence ou leur science leur ont été données pour eux; pour en user au gré de leurs caprices, quand ce n'est pas dans l'intérêt des plus vulgaires ambitions; pour s'en servir comme d'une arme offensive dans ce qu'ils appellent le combat de la vie. Je ne sache guère de pire erreur, dont les conséquences menacent d'être plus funestes; ou plutôt, si vous cherchez les causes du désordre moral dont nous souffrons depuis plus d'un siècle, c'est là que vous les trouverez, dans cette apothéose de l'individu; et si votre fortune veut un jour que vous en triomphiez, je vous le signale voilà l'ennemi!

Pour le vaincre, vous vous souviendrez, en travaillant à vous perfectionner vous-mêmes, que « l'humanité se compose en tout temps, selon le beau mot du philosophe, de plus de morts que de vivants (1) » et que, pour ce motif, à tous ceux qui nous ont précédés, qui nous ont faits ce que nous out fait ce que nous sommes, dont le sang coule encore dans nos veines, nous devons le pieux hommage de notre reconnaissance et de notre modestie. O morts illustres! morts vénérés, morts aimés, qui vous reposez des agitations de la vie dans la paix de la gloire ou dans le calme profond du néant! nous ne vous oublierons pas! ni vous, morts plus obscurs, et quelquefois plus chéris, dont la tâche, moins éclatante, n'a pas été moins utile, si vous avez d'âge en âge comme renouvelé la continuité de la famille et de la patrie! Nous respecterons en vous la mémoire du passé; nous ne croirons pas être les seuls hommes; nous ne nous moquerons pas imprudemment de vos préjugés; nous ne nous imaginerons pas que l'originalité consiste à différer de la tradition; nous comprendrons, qu'elle ne s'y ajoute, pour la modifier, qu'à la condition de s'en engendrer; nous ne dilapiderons pas le patrimoine que nous tenons de vous! Mais en vivant avec votre souvenir, et en repassant votre longue histoire, nous songerons de quel prix vous avez payé tout ce qui fait l'honneur, la parure et l'orgueil de notre civilisation! Nous songerons aussi que c'est peu de chose qu'un homme en comparaison de l'humanité. Et nos idées alors, mais surtout nos opinions, n'auront plus pour nous l'importance que, dans la joie première de la découverte, nous étions tentés de leur attribuer. Nous ne nous croirons plus la mesure de toutes choses. Nous nous rendrons compte que, personne n'étant exclu de la recherche de la vérité, personne donc aussi ne saurait en revendiquer le monopole ou la propriété.

Mancipio nulli datur, sed omnibus usu.

Nous n'en sommes que les usufruitiers, mais le domaine en appartient à l'humanité tout entière; et nous ne le détenons que pour l'améliorer.

C'est encore pourquoi nous sommes également comptables, à tous ceux qui nous entourent, de l'emploi de nos forces et de notre intelligence. Nous ne sommes pas nés pour nous, mais pour la société; et avant d'être nos maîtres, nous sommes les serviteurs de la patrie et de l'humanité. L'homme de la nature n'est vraiment qu'une fiction, c'est l'homme social seul qui existe; et ce qu'il y a de plus humain en lui, c'est justement ce qui le distingue, ce qui le sépare, ce qui l'isole de la nature. Quand l'égoïsme serait donc la loi de la nature entière, il ne la serait pas pour cela de l'humanité. Si la guerre de tous contre tous était, comme on l'a cru, la condition normale de l'animalité, c'est pour cette raison même qu'elle ne saurait être la nôtre. Et si la faiblesse est partout ailleurs opprimée par la force, nous n'avons inventé l'institution sociale que pour fonder le droit de la faiblesse. Aussi, toutes les fois que nous abusons de notre intelligence, manquons-nous à la loi de notre espèce, et nous en abusons toutes les fois que nous n'en usons que dans notre intérêt. « La société humaine est, en effet, fondée sur le don mutuel ou sur le sacrifice de l'homme à l'homme ou de chaque homme à tous les hommes, et le dévouement est l'essence de toute vraie société (2). » A mesure que nous comprenons donc, ou que nous savons plus de choses, et qu'ainsi nous disposons d'un pouvoir plus étendu, ce ne sont pas nos droits qui augmentent, ce sont nos obligations. Bien loin, comme ils le croient, d'être investis d'un privilège qui les dispenserait du devoir commun des autres hommes, l'artiste ou le savant sont tenus envers la société d'un devoir plus étroit. Dépositaires, ou, si je l'ose ainsi dire, consignataires de la science et de l'art, ils ne peuvent pas les détourner de leur destination naturelle, qui est de libérer l'homme des tyrannies de la nature, ou d'étendre et de fortifier les liens de la solidarité qui nous lie. Et quiconque l'ignore ou le méconnaît, il peut bien être un peintre ou un poète habile et savant, un profond philologue ou un chimiste illustre, que sais-je encore? mais croyez, mes amis, qu'il n'est pas un grand esprit, ni une âme généreuse, — ni peut-être seulement un homme.

Si nous nous devons à nos contemporains, ai-je besoin d'ajouter maintenant que nous ne nous devons pas moins à ceux qui viendront après nous? et malheureusement, c'est ce que l'on oublie trop souvent de nos jours. Où en serions-nous cependant, si nos pères, uniquement préoccupés de la culture de leur moi, n'avaient hypothéqué, pour ainsi dire, à l'avenir, le meilleur de leur intelligence et de leur activité? « Souviens-toi, écrivait une mère à son fils, que depuis le commencement du monde, ceux qui n'ont travaillé que pour leur propre renommée ou leur propre ambition sont des hommes qui ont fait un emploi coupable de leurs grandes qualités. Ceux qui n'ont songé qu'à leurs plaisirs sont des brutes. » Retenons, mes amis, ces fortes paroles, et formons-nous-en comme une règle de vie. Quel est le père qui ne travaille pas à écarter du chemin de ses enfants les obstacles contre lesquels il a failli se briser lui-même, et dont le rêve ne soit, en leur rendant la tâche plus facile, de la leur rendre en même temps plus noble, plus dégagée de la matière, plus conforme à sa destination?

« Mes arrière-neveux me devront cet ombrage, » disait le vieillard de la fable: et, en effet, qui sème un gland, il le sait bien, ce n'est pas lui qui verra le chêne s'épanouir un jour dans l'orgueil de sa frondaison! Ainsi nous faut-il user de l'intelligence et de la science, pour contribuer à leur propre progrès, non à notre fortune, et — sans nous flatter d'espérances qui ne sauraient convenir à la médiocrité de notre nature, pour épargner à ceux qui nous suivront quelques-unes de nos épreuves, de nos erreurs, ou de nos fautes. Les générations passent, mais l'humanité demeure, ou plutôt c'est à elle qu'appartient la réalité de l'existence, et nous ne vivons, à vrai dire, que pour en assurer la continuité.

Quand vous l'aurez bien compris, mes amis, vous aurez triomphé de cette indifférence que j'entends parfois reprocher à la jeunesse contemporaine. Dans le désarroi des doctrines et dans la confusion des idées, vous ne savez, dit-on, où vous prendre, à qui croire, ni à quoi; — et je suis sûr que l'on vous calomnie! Ceux-là seuls manquent de foi qui se sont enfermés en eux-mêmes, et le scepticisme n'est en effet que l'aboutissement logique de l'égoïsme intellectuel. On finit inévitablement par ne plus croire à rien, quand on s'est fait un jeu d'abord, puis un vice de ne croire qu'en soi. Vous ne seriez pas à votre âge, si vous en étiez déjà là.

Mais que croirez-vous? Car enfin, ni nous ne croyons comme nous le voulons, ni nous ne croyons ce que nous voulons, mais seulement ce que nous pouvons. Je réponds que c'est ce qui n'est pas prouvé, que notre foi ne soit pas dans notre dépendance, et peut-être sommes-nous les maîtres de notre croyance dans la mesure exacte où nous le sommes de notre volonté. Ainsi du moins l'ont pensé un Pascal ou un Kant. Mais si nous n'avions pas le courage de les suivre, qui donc a décidé qu'en cessant d'exprimer l'adhésion du fidèle aux enseignements de la religion, les mots de croyance et de foi, comme une écorce creuse, se videraient brusquement de toute espèce de sens et de vertu? Ce qu'à Dieu ne plaise! Quand nous ne croirions plus ni à la religion, ni à la phylosophie, ni même à la science, il resterait encore que n'ayant en notre puissance ni le commencement, ni le terme de notre existence, nous serions encore obligés de croire à quelque chose qui nous dépasse. Nous sommes environnés de mystères, et au dedans même de nous, rien ne se passe qui s'explique de soi. Qu'est ce que la vie? qu'est-ce que la mort? Nous ne le savons pas: nous ne le saurons jamais; et c'en est assez pour nous assurer que notre existence n'ayant pas en elle sa raison d'être, ou son sens, n'y saurait donc avoir ni son objet, ni sa fin, ni sa règle. Cette métaphysique vous paraît-elle cependant trop haute, ou trop douteuse, ou trop arbitraire encore? Contentons-nous donc en ce cas, des certitudes que nous donne l'histoire; et, si d'autres hommes nous ont précédés, si d'autres hommes nous suivront; si toute une part de nous-mêmes n'est en nous que l'héritage d'un long passé; si nous n'existons que dans la société, si chacun de nous a besoin pour développer sa personnalité du secours ou du concours de tous les autres hommes; si nous sentons confusément l'avenir se préparer en nous, que faut-il davantage? Puisqu'il n'en faut pas plus pour nous révéler en nous autre chose que nous-mêmes, il n'en faut pas plus pour nous arracher au culte de nous-mêmes, *et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* La véritable foi, celle qui vaincra l'égoïsme et qui nous communiquera la fièvre généreuse de l'action, c'est la foi de l'individu dans les destinées de l'espèce; et quoi que les sceptiques en disent, n'est-il pas vrai que le passé nous est ici garant de l'avenir?

Car ils n'ont pas eu d'autre foi, les grands peuples qui remplissent l'histoire, ni tant de grands hommes qui demeurent les héros de l'humanité! Ce ne sont pas leurs dieux, ce n'est pas leur Bacchus ou leur Aphrodite, ce n'est point Apollon ni Minerve qui ont instruit les Grecs « à regarder leur famille comme une partie d'un plus grand corps, qui était le corps de l'Etat, ou « la patrie, comme une mère commune, à qui ils appartenaient plus encore qu'à leurs parents » et au contraire, vous le savez, le plus sage de leurs philosophes est celui qu'ils ont fait ou laissé périr comme en étant le plus impie. Ce ne sont pas leurs dieux, qui ont guidé les Romains à la conquête du monde, ni qui leur ont dicté leurs codes; mais, du fond de leur Italie, pour étendre invinciblement la domination de leurs armes jusqu'aux extrémités de l'univers connu, ils n'ont pas eu besoin d'une autre foi que celle qu'ils avaient mise dans la grandeur de leurs destinées. Quels autres exemples vous rappellerai-je encore? Celui de la Révolution française, dont on a si bien dit, qu'étant sortie tout entière des doctrines de l'*Encyclopédie* son caractère le moins extraordinaire n'était pas d'avoir agi, de s'être propagée dans le monde à la façon d'une révolution religieuse? ou l'exemple de Napoléon, le plus agissant de tous les hommes, et assurément le moins curieux qu'il y ait eu de nos fins dernières, le plus dégagé, je ne dis pas de toute croyance, mais de toute préoccupation philosophique? Croyons donc ce que nous pouvons, mais croyons quelque chose, puisque nous savons, puisque vous voyez qu'il n'en faut pas davantage pour agir. A défaut d'une autre croyance, faisons-nous une foi de ce besoin d'action qui est la loi même de l'humanité, puisqu'à vrai dire l'inaction et la mort ne sont au fond qu'une même chose. N'en obscurcissons pas l'évidence d'une métaphysique inutile, et je ne sais, après cela, si, comme on vous le promettait, et comme je le souhaiterais, je ne sais

Si le siècle qui vient verra de grandes choses,

mais nous n'aurons du moins démérité ni de nos maîtres, ni de la France, ni de l'humanité.

(1) Auguste Comte.

(2) Lamennais.

EDOUARD BEYER, CHEMNITZ (SAXE)

ENCRE JAPONAISE BLEUE-NOIRE
Non communicative.
La meilleure Encre pour les Livres.

ENCRE „MERKUR"
La meilleure Encre à copier et pour les livres.

SE VEND CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX PAPETIERS DE LA SUISSE
A LA CHAUX-DE-FONDS: Librairie Papeterie A. COURVOISIER

CATALOGUE A DISPOSITION

Refuser les imitations. — Exiger le nom: Edouard Beyer

12012-6

BANQUE FÉDÉRALE
(Société anonyme)
LA CHAUX-DE-FONDS

Cours des Changes, le 14 Août 1894

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2 % de commission, de papier bancable sur :

		Esc.	Cours
France	Chèque Paris		99 97½
	Court et petits effets longs	2½	99.97½
	2 mois } acc. françaises	2½	100.12½
	3 mois } min. fr. 3000	2½	100.2[illegible]
Londres	Chèque min. L. 100		25 19
	Court et petits effets longs	2	25.17½
	2 mois } acc. anglaises	2	25.21
	3 mois } min. L. 100	2	25.24
Allemag.	Chèque Berlin, Francfort		123 42½
	Court et petits effets longs	3	123.42½
	2 mois } accept. allemandes	3	123 67½
	3 mois } min. M. 3000	3	123.82½
Italie	Chèque Gênes, Milan, Turin.		89 60
	Court et petits effets longs	6	89 60
	2 mois, 4 chiffres	6	89 80
	3 mois, 4 chiffres	6	89.90
Belgique	Chèque Bruxelles, Anvers		99 97½
	2 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	3	100.02½
	Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3½	99.97½
Amsterd. Rotterd.	Chèque et court		208.15
	2 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	2½	208.15
	Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3	208.15
Vienne	Chèque et court	4	202.—
	Petits effets longs	4	202.—
	2 à 3 mois, 4 chiffres	4	202 30
Suisse	Jusqu'à 4 mois.	3	pair

Billets de banque français	net	99.35
» » allemands	»	123 32½
» » russes	»	2 06
» » autrichiens	»	201.80
» » anglais	»	25.15½
» » italiens	»	89.50
Napoléons d'or		100.—
Sovereigns		25.11½
Pièces de 20 mark		24.65

Avis officiels
DE LA
Commune de la CHAUX-DE-FONDS

Avis au public

Le public est avisé que par suite de réparations à l'horloge de la Tour de l'Eglise nationale, cette dernière sera arrêtée une dizaine de jours.

9883-1 **Conseil communal.**

Plan d'alignement et de nivellement de la ville de la Chaux-de-Eonds

Dans sa séance du 26 juillet 1894, le Conseil général de la Chaux-de-Fouds a adopté les plans d'agrandissement de la ville avec les alignements et nivellements qui y sont prévus.

Les plans seront affichés **pendant 30 jours, soit jusqu'au 31 août prochain au bureau des Travaux publics (Juventuti),** où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours ouvrables. de 8 à 10 h. du matin.

Les oppositions devront être adressées au même bureau dans le délai ci-dessus mentionné.

La Chaux-de-Fonds, le 31 juillet 1894.

Au nom du Conseil communal :
Le président, **Paul Mosimann.**
9460-6 Le secrétaire, **E. Tissot.**

COMMIS

bien recommandé, sachant correspondre correctement en langue allemande et étant si possible au courant de la fabrication d'horlogerie, trouverait place stable dans une bonne maison d'horlogerie de Genève. — Adresser les offres avec prétentions, Grande Poste, Case **5000, Genève.**
10001-2

FABRIQUE DE
Cartonnages
de M. **E. MATHEY-DORET,**
à la Brévine.

Dépôt de cartons d'horlogerie en tous genres, chez M. **Paul Ducommun-Banguerel. rue St-Pierre 4.** 9766-6
Travail soigné. Prix très modérés,

Avis aux Voituriers !

Reçu un nouvel envoi de 9968-3
Graisse de char
première qualité, chez
D. ULLMO
15, RUE DES TERREAUX 15.

A louer pour Saint-Martin 1894

un très joli APPARTEMENT de 2 pièces, exposé au soleil, avec cour et lessiverie. Selon désir, installation pour cuire au gaz. S'adresser à M. J. BIENZ, rue de la Demoiselle 136. 9608-6*

(H 432 X)
CHOCOLAT MENIER
LA PLUS GRANDE FABRIQUE DU MONDE.
Vente : 50,000 Kilos PAR JOUR.
7991-10
DÉPOT : 32, Grand-Quai, à GENÈVE. — Se trouve chez les principaux Épiciers.

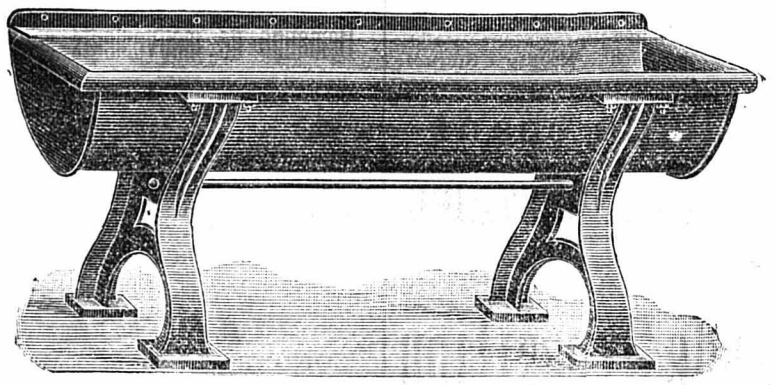

Charles-David KOCH Fils, ZURICH
Strehlgasse 17

livre des **Pétrins en tôle d'acier,** système français, sans rivure intérieure. Primés à 6 Expositions du pays et de l'Etranger. Toujours en magasin, prêts à livrer, un assortiment en 8 grandeurs différentes. H-4188-J 9254-1

Des échantillons peuvent être vus à l'Exposition cantonale d'Yverdon.
Prix-courant franco à disposition.

MAGASIN DE SELLERIE & ARTICLES DE VOYAGE
18 b, Rue Léopold Robert 18 b.
Sacs d'école
et **SERVIETTES** en tous genres.
RÉPARATIONS à bas prix.
10042-9 **J. BENKERT.**

Echappements. A vendre 50 cartons 13 à 19 lig., à clef, échappements soignés, ancre et cylindre, à **12 fr.** le carton, soit à moitié de leur valeur. — Pour recevoir échantillon adresser les demandes sous **F. M. 4,** Poste restante, Chaux-de-Fonds. 9871-1

T T T T T
Essayez nos Thés et vous n'en achèterez point d'autres
Importation directe des Indes et de la Chine

Thé noir de Ceylan, excellente qualité garantie ½ kil. 2.50
Thé mélangé, noir et vert. très bonne qualité, le ½ kilo 3,50
Thé noir de qualité exquise, introuvable ailleurs le demi-kilo. 3.50
Thé indien d'un arôme délicieux, le ½ kilo. 4.50

Old England, Genève
Dépôt chez GLUKHER-GABEREL, **Pâtisserie Moderne,** rue Léopold Robert 37. 3945-33

RELIURE Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant son état. Travail prompt et soigné à des prix modérés.
E. KAHLERT, relieur, rue de la Cure 3.
9347-50

LIQUIDATION
aux prixde facture d'**un fond d'épicerie** et d'un corps de 32 tiroirs, 16 grands et 16 petits. — S'adresser rue du Progrès 75. 9994-5

A LOUER
de suite ou pour Saint-Martin un LOGEMENT de 3 pièces, situé à la Capitaine et au soleil levant. Jardin. Prix, **450 fr.** l'an.
S'adresser à M. Alphonse Benoit, rue de la Charrière 1, au 2me étage. 9787-7

Grande Cave Alimentaire
9, Rue Léopold Robert 9.

Les soussignés avisent leurs amis et connaissances, ainsi que le public en général, qu'ils y trouveront dès aujourd'hui de l'excellent **VIN ROUGE** et **BLANC** à l'emporté, à un prix très avantageux. 9897-1
Se recommandent, **Frères BERGER.**

10080-4

Caoutchouc pour l'Industrie, la Chirurgie et la Toilette
Vve de H. Specker, Zurich
Kuttelgasse 19
Catalogues et échantillons par retour du courrier.

LINOLEUM
Passage, depuis **1 fr. 75** le m.
Tapis de salle à manger. grande largeur, depuis **4 fr. 50** le m.
Devant de lavabo, dep. **1 fr. 75.**
Toile cirée de table.
Toile cirée nappe.
Toile cirée pour établi.
Caoutchouc pour lit.
Dentelles pour tablars.
Devant de porte. Eponges.
Peaux de daim.
AU 130-96
Grand Bazar de la Chaux-de-Fonds
en face du Théâtre.
anciennement Bazar Wanner

Sertissages. On donnerait des sertissages châtons et moyennes à faire à domicile, ainsi que des tournages de grandes moyennes. — S'adresser chez M. E. Schdeider, rue du Progrès 71, au 1er étage. 9899-1

Enchères publiques

Il sera vendu aux enchères publiques les **lundi 20** et **Mardi 21 août 1894,** chaque jour dès 9 heures du matin, **rue du Parc 88,** les marchandises en épicerie, mercerie, vins et liqueurs, de la masse en faillite de Edouard MARMET.
10102-3 **Office des faillites.**

Mouvements à vendre

A vendre à bas prix des mouvements plantés de toutes grandeurs, en ancre et cylindre, remontoir et à clef. — S'adresser à M. Gustave Perrenoud, rue Jaquet-Droz nº 45, la Chaux-de-Fonds.

A la même adresse, **achat de Montres en tous genres,** 9789-22

SOCIÉTÉ de CONSOMMATION
Paix 57. JAQUET-DROZ 27. Industrie 1.
(Bureaux).
Nouvellement arrivé
VIN ROUGE
de qualité extra, pur jus de raisin frais, le litre à 7995-89
30 cent.

Dans une importante ville de la Suisse romande, au bord d'un lac, à remettre
UN HOTEL
magnifiquement situé au centre, à quelques pas de la Poste et donnant sur les principales artères. Conditions très avantageuses.
Peu de reprise. 9982-2
S'adresser à l'AGENCE POPULAIRE, rue du Marché 1, la Chaux-de-Fonds.

Boulanger

Je m'empresse de faire savoir à ma bonne clientèle, ainsi qu'au public en général, qu'à la suite de l'incendie du 8 août j'ai transféré mon **Débit de pain**
5, RUE DU PUITS 5.
9981-2 C. PFEIFFER.

Grand choix de
RÉGULATEURS
de Vienne
depuis 20 à 280 fr.

Régulateurs d'Allemagne
Réveils — Coucous
ŒIL DE BŒUF
Pendules neuchâteloises.
RÉPARATIONS en tous genres, **garanties.** 2947-5

CHs MORAWETZ FILS
Seul représentant des Montres de contrôle
14, Rue Neuve 14.

Etude J. CUCHE, Dr en droit
26, Rue Léopold Robert 26.

Envers 24. A louer pour le 11 novembre 1894 un beau LOGEMENT de trois chambres, cuisine et dépendances, situé au 2me étage.

Envers 24. A louer pour le 23 avril 1895 un beau logement de trois chambres, cuisine et dépendances, situé au rez-de-chaussée. 9891-1

M. le DOCTEUR FAURE
a transféré son domicile
5, Place de l'Hôtel-de-Ville 5
ancien domicile de feu M. le Dr LANDRY

Pendant la réfection des magasins, l'entrée se fait par la cour. 9515-9

Enchères d'immeubles
— A MONTMOLLIN —

Pour cause de cessation d'affaires, M. **Ch. Hintenlang,** à Montmollin, exposera en vente par voie d'enchères publiques, la propriété qu'il possède au dit lieu, consistant en :

A) Une **maison d'habitation** comprenant trois logements, grange, écuries, cave voûtée et servant actuellement à l'usage de **Café-restaurant du Chasseur** et Dépôt des Postes ;

B) Huit poses de **terres** en bon état d'entretien et joutant la maison.

Par sa belle situation et sa vue très étendue sur le lac et les Alpes, cette maison pourrait être facilement aménagée en Hôtel-pension pour séjour d'été ou de convalescents.

La vente aura lieu le **1er septembre 1894,** à partir de 7 h. du soir, dans le café sus-indiqué. Entrée en jouissance à convenir. Conditions de payement très favorables.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Hintenlang, propriétaire, à Montmollin, ou au notaire Breguet, à Coffrane.
10100-3

A louer
le logement du **Café de Tempérance des Hauts-Geneveys,** composé de 4 chambres, lequel pourrait être utilisé avantageusement dans ce but, dès le mois d'octobre ou novembre prochain. — S'adresser au propriétaire, M. Augustin Morel, au dit lieu. 10101-3

Un grand local
situé à la rue des Terreaux 11, pouvant servir comme magasin ou entrepôt, est à louer pour le 11 novembre 1894. 9983-3
BUREAU RUEGGER, rue Léopold Robert 6.

AVIS

J'ai l'honnneur d'annoncer à l'honorable public et à ma bonne clientèle, que je viens d'ouvrir une **Boulangerie, Boulevard de la Gare** (maison de M. L'Héritier). Marchandises de 1re qualité. On porte le pain à domicile.

Des gens mal intentionnés ont fait courir le bruit que je ne tenais plus la boulangerie **rue de la Paix 43** (maison de M. Bourquin-Jaccard) ; je déclare continuer comme par le passé la dite **boulangerie,** jusqu'à nouvel avis 9901-1
Se recommande vivement,
Edouard Schneckenburger.

Beaux logements
de 2, 3 et 4 chambres et 2 ateliers, rue du Nord 7 et 9, à remettre pour Saint-Martin 1894 ou plus tard ; lessiverie, chambre à bains et jardin. 9672-1

Bureau Rueggen rue Léopold Rober nº 6.

Pensionnaires. On demande quelques bons pensionnaires solvables. Bonne pension. — S'adresser rue de la Serre 35 a (Synagogue). 9898-1

Café-brasserie
On demande à louer à la Chaux-de-Fonds ou aux environs, un café-brasserie bien situé ; entrée en St-Martin ou plus vite si on le désire. — Adresser les offres sous initiales **A. B. 1860,** Poste restante Succursale. 9902-1

AUX GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS EN TOUS GENRES

11, Rue Léopold Robert 11. **A LA CONFIANCE** 11, Rue Léopold Robert 11.

648-23

Locle

Mousselines de laine claires . le mètre fr. —.85
Crépons couleur bleu pâle, rose pâle, crème, vert eau, 100 cm » 1.60
Tissus crêmes fantaisie, pure laine, mélangés soie, haute nouveauté, 100 cm » 2.25
Robes brodées en grand choix.
Dentelles guipure crème, écrues, 10 cm » —.50
Dentelles Plauen, haute nouveauté, 15 cm » — 40
Entre-deux guipures depuis » —.30

Chaux-de-Fonds

Immense choix de **Dentelles** dans tous les genres.
Rubans belle qualité, Nº 5, en nuances claires le mètre fr. —.20
Grand choix de **Rubans** Nos 5, 9, 12, 22.
Rubans pour ceintures en grand assortiment.
Bas noirs pour fillettes de tous les âges, la paire depuis » —.75
Gants blancs pour cadets.
Gants crêmes en soie, pour fillettes, la paire » —.85

Bienne

Ombrelles, haute nouveauté, valant 4 fr. seront vendues à fr. 2.—
Ombrelles pour enfants depuis 75 ct. à » 1.25
Chemises d'enfants, avec broderie, tous les âges depuis » 1.10
Caleçons de fillettes, avec dentelles, tous les âges depuis » 1.25
Caleçons de fillettes avec festons et broderie, depuis » 1.50
Ceintures pour blouses, haute nouveauté » —.75

Grand choix de PAILLES blanches, depuis 50 ct.

BUREAU DE PLACEMENT

A. Hoffmann

50, RUE JAQUET-DROZ 50.

Demandes :

2 apprentis boulangers.

Offres :

1 garçon de magasin.
1 apprenti jardinier.
1 apprenti mécanicien.
1 ouvrier menuisier. 10125-3

Termineur. Un horloger expérimenté demande des terminages dans les genres bon courant et soignés, depuis 10 lignes. — Adresser les offres sous initiales **A. G. 10126,** au bureau de l'Impartial. 10126-3

AVIS

aux Magasins alimentaires de Chaux-de-Fonds et du Locle.

M. A. FAVRE, de Sion, avise tous les marchands de fruits qu'il fera des envois réguliers de **Pommes, Poires** et **autres fruits,** pendant les saisons d'été et d'automne, à toute personne qui en fera la demande par écrit à M. Philippe Huguenin, rue de la Serre 96, son représentant pour le Locle et la Chaux-de-Fonds. 10127-3

Le Grand Bazar

à **20** cent.

déballera MERCREDI, sur la **Place du Marché,** près de la rue de la Balance. Marchandises fraîches et de bonne qualité sans concurrence. Se recommande à l'honorable public. 10133-1

Marc BOURQUIN, boiteux.

Pension et chambre. — On offre la chambre et la pension à un Monsieur. A la même adresse, on demande quelques bons **pensionnaires.** — S'adresser rue des Terreaux 8, au 1er étage. 10109-3

A louer de suite

un APPARTEMENT d'une pièce, alcôve et dépendances, situé Boulevard des Crétêts 2. 10095-3

S'adresser à M. Ch.-U. Sandoz, notaire, rue de la Promenade 1.

A louer pour St-Martin 1894

Rue D. JeanRichard 27, un logement au 3me étage, composé de 3 chambres, corridor, cuisine et dépendances.

Rue de la Demoiselle 98, un rez-de-chaussée de 3 chambres, bien placé pour magasin.

Rue de la Demoiselle 100, un 2me étage de 4 chambres, cuisine, corridor et dépendances.

S'adresser à M. Albert BARTH, **rue D. JeanRichard 27.** 10087-6

A LOUER

de suite ou pour St-Martin 1894, le troisième étage de la maison rue Léopold Robert 80. Il comprend deux MAGNIFIQUES appartements de 3 pièces, alcôve et dépendances. L'étage entier conviendrait cependant tout particulièrement à un fabricant ou négociant en horlogerie.

Pour le visiter, s'adresser à M. P.-G. Gentil, gérant, rue du Parc 83. 10094-4

ATTENTION

Un monsieur, âgé de 35 ans, horloger, mais pouvant se mettre à tout, disposant d'un certain capital, cherche à s'associer ou à reprendre dans la Suisse française une industrie ou commerce lucratif n'exigeant pas de grandes connaissances spéciales.

Inutile d'entrer en relation si on ne peut prouver par les livres commerciaux que l'affaire est avantageuse.

Ecrire sous initiales **M. L. 21,** Poste restante, la Chaux-de-Fonds. 9930

NICKELAGES

de 9837

Mouvements

en toutes qualités.

CHARLES GROSJEAN

22, Rue des Fleurs 22.

TRANSMISSIONS TRANSMISSIONS

VOYAGEUR. Une maison importante d'horlogerie demande voyageur sérieux connaissant clientèle d'Allemagne et d'Autriche. Inutile de se présenter sans excellentes références. — Ecrire sous initiales **C. N. 1392,** Poste restante, Chaux-de-Fonds. 9974

A LOUER

pour le 11 novembre 1894, un beau et grand LOGEMENT de 6 pièces, trois alcôves, cuisine et dépendances; eau et gaz; situé rue Léopold Robert 26, au 1er étage.

S'adresser en l'Etude J. Cuche, Docteur en droit, rue Léopold Robert 26. 9890-4

A VENDRE

25 machines à tourner les boîtes,

système REVOLVER, à 5 burins, serrage à marche continuelle, travail soigné et garanti, aux prix exceptionnels de **550 francs** au comptant.

Les Pinces, Bagues et Noyaux, se payent à part **3 francs** pièce.

S'adresser à M. **J. SCHÆR,** mécanicien, **Coulouvrenière 26, GENÈVE.** 8845-50

Grandes Enchères de Foin et de Paille

Le Comité de la Société cantonale neuchâteloise d'agriculture et de viticulture fera vendre par voie d'enchères publiques **Mercredi 15 août 1894,** depuis 2 heures du soir, dans ses magasins à la gare de la Chaux-de-Fonds. les fourrages qui seront encore disponibles à cette date, soit environ **100,000 kilogrammes de foin** et **50,000 kilogrammes de paille. La mise à prix est de 4 francs les 100 kilogrammes pour le foin et 3 fr. 50 les 100 kilogrammes pour la paille.**

Ces fourrages de première qualité seront livrés dans le canton, contre remboursement du prix d'adjudication, franco en gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur. N-748-C 9765

Cernier, le 6 août 1894.

Au nom du Comité :

Le secrétaire, **V. Lederrey.** Le président, **Frédéric Soguel.**

Salle de chant

DU 10044-11

COLLÈGE INDUSTRIEL

OUVERTE tous les jours,

de 10 h. du matin à 10 h. du soir,

Grande Exposition

d'Objets, d'Armes,

Ustensiles, Accoutrements,

etc., etc.,

ayant appartenu à de notables

CHEFS DE PEAUX-ROUGES

PRIX D'ENTRÉE :

1 fr. les grandes personnes et 50 c. les enfants

Attention !

Pour étouffer certains bruits malfaisants qui circulent parmi ma nombreuse clientèle et le public en général, je déclare continuer mon

COMMERCE de VINS en GROS

et ne puis que me recommander aux amateurs de vins naturels. H-2042-CH. 9839

Veuve Oth. PFENNIGER

LAQUE BRILLANTE

pour

Parquets & Planchers

DE 2465-5

FRANÇOIS CHRISTOPHE

inodore, siccative et durable, reconnue la meilleure pour vernir les **parquets, planchers, galeries, escaliers, meubles.** A l'immense avantage d'être privé de toute odeur et de sécher à mesure qu'on l'étend. Ce produit remplacera les vernis et cirages pour parquets, qui sont si peu durables et surtout si pénibles à employer.

Zurich – Berlin – Prague

Fabrique de Laque, Cirage, Huile pour parquet et planchers.

Dépôts : CHAUX-DE-FONDS, E. Perrochet Fils; J.-B. Stierlen, bâtiment du grand Hôtel Central.

Locle : H. Caselmann, pharm, — **Couvet :** T. Chopard, pharm. — **Fleurier :** O. Schelling, pharm. — **Ste-Croix :** H. Golaz, pharm.

L'amidon Hoffmann

L'amidon Hoffmann

L'amidon Hoffmann

est le meilleur

Schutzmarke.

7346-1

SÉJOUR DE CAMPAGNE

YVERDON (canton de Vaud). Pension d'Etrangers LA PRAIRIE

Belle situation entre la ville et les Bains. — Cuisine soignée. — **Prix modéré.**

9978-6 Se recommande, Otto ROHRER, propriétaire.

Une opinion sur la publicité

Les directeurs d'une maison américaine qui fait annuellement pour plusieurs centaines de mille dollars de réclame, s'exprimaient comme suit au sujet de la publicité, et en particulier au sujet des annonces dans les journaux :

« Si vous avez un bon produit, absolument exceptionnel, ne vous faites pas d'illusions » sur les premiers succès; ne vous découragez pas non plus aux premiers obstacles; » conservez votre produit toujours le même; n'employez pour sa fabrication que des » matières de tout premier choix; **faire connaître votre produit par des annonces » répétées et bien composées dans les journaux, et le succès ne peut faire » défaut.** »

Pour une réclame bien comprise et efficace, adressez-vous à

L'IMPARTIAL, à Chaux-de-Fonds

qui vous donnera toutes les indications et tous les renseignements nécessaires.

OCCASION

Mme FEST a l'honneur d'annoncer au public que dès ce jour elle liquide à prix très avantageux, son fond de magasin : **Chapeaux, casquettes, bonnets, fourrures** et autres articles, dans ses locaux **rue Léopold Robert 58A.**

A vendre également l'agencement, soit **banque, vitrines** et **tablars,** un **lit neuf** complet et nombre d'**objets mobiliers.** 10110-3

Demande de mouvements soignés

On demande à acheter des mouvements nickel à clef et remontoirs, en 19, 20, 21 et 22 lignes, bonne qualité. — Adresser offres et échantillons, Case postale **2307,** aux **Brenets.** 10111-6

CHARCUTERIE - COMESTIBLES

4, rue du Marché 4. 7487-86

Reçu un joli choix de PRIMES pour

TAPIOCA

CONSERVES bien assorties

Se recommande, **P. Missel-Kunzer.**

Tailleur. Un très bon ouvrier tailleur, tempérant, cherche de l'ouvrage, soit à la maison ou en journée chez les paysans. Bonne coupe garantie. — S'adresser rue de la Serre 59, au rez-de-chaussée. 10058-3

Le COGNAC ferrugineux

de

W BECH, pharmacien,

employé avec succès depuis 6 ans, est une des meilleures préparations ferrugineuses connues pour combattre l'**anémie,** la **faiblesse générale,** le **manque d'appétit, étourdissements, faiblesse des nerfs,** etc.

D'un goût agréable et facilement supporté, il peut être considéré comme le fortifiant et reconstituant par excellence pour les personnes affaiblies par suite de maladie et les convalescents. — Exiger le nom et la marque de fabrique. 13701-5

Fr. 2»50 le demi-litre, **fr. 5** le litre.

Pharmacie W. BECH, Place Neuve. et dans toutes les pharmacies.

DÉTAIL DÉTAIL

Montres

Fabrication spéciale de montres en or, argent, métal et acier, pour la vente au détail 3282-61

Marche et réglage garantis 2 ans

BEAU CHOIX. PRIX AVANTAGEUX. Envois au dehors contre remboursement.

Gustave PERRENOUD

FABRICANT

Rue Jaquet-Droz 15, la Chaux-de-Fonds.

A remettre à Neuchâtel

dès le 11 novembre prochain, un ATELIER de sept fenêtres de façade, très clair, à l'usage de monteur de boîtes mais pouvant être utilisé pour toute autre industrie, Prix **600 fr.** par année, avec un logement attenant de trois chambres, cuisine avec eau et dépendances. — Adresser les demandes à M. G. Vuille, à **Neuchâtel.** 9543-1

COMPOSITION Vanoni

pour raccommoder soi-même la porcelaine, faïence, verre, cristal, marbre, bronze, pipes en écume, os, ivoire, etc.

En vente à Chaux-de-Fonds, papeterie A. Courvoisier; chez MM. Muller, négoc. en tabacs, Place Neuve; Kohler, négociant en tabacs, *Léopold-Robert 27 et 38;* librairie Reussner, Léopold-Robert 6; Alfred *Schneider, denrées coloniales, Fritz Courvoisier 20;* Berthe Jobin, épicerie, Progrès 37; Nicolet-Roulet, porcelaines et cristaux, Serre 81; Vve Strubin, quincaillerie, Place de l'Hôtel-de-Ville; Jaccard, épicier, Demoiselle 37; Augsburger, négociant en tabacs, Demoiselle 89; Victor Paux, magasin de cigares. Versoix; Adeline Nicolet, épicerie, Paix 39; C.-F. Redard, épicerie, Parc 11; Ant. Winterfeld, épicerie, Léopold Robert 59. 9480-4

LOGEMENTS

A louer

de beaux logements de 2 et 3 pièces, sont à remettre pour l'époque de St-Martin. — S'adresser au bureau, rue du Progrès 3, au rez-de-chaussée. 8092-6

ADOLPHE RYCHNER

Entrepreneur, NEUCHATEL

REPRÉSENTANT :

PAUL-AUGUSTE DUCOMMUN

Rue du Progrès 3, Chaux-de-Fonds.

Entreprise générale de travaux en asphalte coulé et comprimé, ciments et bétons. — Parquets sur lambourdes et sur bitume. — Toits en ciment ligneux : Carton bitumé. Carbolineum. 1516-50

Logements à louer

Rue Neuve 6. A louer pour le 11 octobre prochain un **pignon** de 2 pièces, cuisine et dépendances. 9350-8*

S'adresser à l'Etude

A. Monnier, avocat

Rue Neuve 6 (entrée par la Place du Marché).

SÉJOUR D'ÉTÉ

à Concise près Saint-Aubin. Belle situation. Jolies promenades. Forêt. Bains du lac. Prix, **3 francs.**

S'adresser à M. GONTHIER. 9305-1

MAGASINS

A louer deux beaux magasins moyenne *grandeur, avec grandes devantures et situés* au centre des affaires. Prix modérés.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 9815-2

Pommade pour la pousse de la barbe et des cheveux.

Rien de meilleur pour faire pousser une **barbe belle** et **forte** chez les jeunes gens. Excellente aussi pour la tête, elle fortifie la chevelure et favorise la croissance des cheveux. Inoffensive et facile à employer. Ne pas confondre avec d'autres produits sans aucune valeur.

Prix 5 fr., port 35 ct.

Essence à friser les cheveux

Les cheveux humectés de cette essence se frisent en séchant et forment de jolies boucles naturelles. Ne nuit nullement. 1 flacon fr. 3, port 35 ct.

Lotion antipelliculaire.

Excellente pour faire disparaître les **écailles** et les **démangeaisons** sur la tête; très efficace contre la **chute des cheveux** et la **tête chauve;** fortifie les cheveux. 1 flacon fr. 3, port 35 ct.

Nouvelle teinture orientale

pour teindre les cheveux de la barbe et de la tête d'une manière durable en **noir, brun** et **blond,** donne aux cheveux gris la couleur naturelle. Ne contient *aucune substance plombifère par conséquent* inoffensive. Prix fr. 4, port 35 ct.

Eau cosmétique

Excellente pour laver la **peau foncée, jaune, rude** et **gercée, la figure, le cou, les bras** et **les mains,** donne un **teint blanc, frais** et **tendre.** A recommander aussi spécialement contre les **impuretés de la peau, rougeur, taches à la figure** et **nez rouge.** Conserve la peau tendre et brillante jusqu'à la vieillesse, en empêche les rides. Prix 5 fr., port 35 ct.

L'expédition ne se fait que par **Karrer-Gallati,** à **Glaris.** 11904-3

RÉSULTAT des Essais du Lait du 11 Août au 12 Août 1894.

Les laitiers sont classés dans ce tableau d'après la qualité du lait qu'ils fournissent.

Noms, Prénoms et Domiciles.	Butyromètre.	Densité du lait entier	Densité du lait écrémé	Crémomètre	OBSERVATIONS
Gerber, Louis, Petites-Crosettes	38	32,	36,	14,	
Gerber, Ulysse, Joux-Perret 22	37	33,5	37,	12,	
Wutrich, Christ, Joux-Perret 25	37	32,2	36,	11,	
Oppliger, Alexandre, Joux-Perret 4	36	32,5	35,7	12,	
Gigi, Paul-Auguste, Joux-Perret 14	34	31,2	34,5	13,	
Sandoz, Edouard-Henri, Joux-Perret 16	34	32,5	35,7	11,	
Abbuhl, Charles, La Ferrière	33	33,	36,5	13,	
Schafroth, Eugène, Joux-Perret 8	33	31,6	35,	11,	
Hugli, Jacob, Joux-Perret 15	33	31,6	34,2	10,	
Oppliger, Rudolf, Reprises	32	33,1	35,6	11,	
Cuche, Léon, La Ferrière	32	32,1	35,5	10,	
Amstutz, Jean, La Cybourg	32	32,6	35,7	10,	
Oberli, Ulysse, Joux-Perret 20	32	32,7	35,6	9,5	
Hugoniot, Edouard, Joux-Perret 10	31	32,5	35,	10,	faible
Rihs, Jean, Joux-Perret 12	31	32,4	35,	8,	faible
	—	—,	—,	—,	

Chaux-de-Fonds, le 13 Août 1894.

Direction de Police.

Aux parents ! Un ménage sans enfants, aux environs et de toute moralité, désirerait prendre en pension un enfant de 2 à 3 ans. Bon traitement et surveillance assurés. S'adr. au bureau de l'Impartial. 10141-3

BOULANGERIE B.-S. HUGUENIN
4, rue de la Demoiselle 4. 9888-1

Pain blanc
1re qualité, à **30 c.** le kilo.

Pension. On demande encore quelques bons pensionnaires. **Rue de la Demoiselle nº 96,** au premier étage, à droite. 9568

Poussoirs de couronnes

Ajustement sur couronnes or, argent et métal. Prix exceptionnellement avantageux pour la grande série. — H. VAUCHER, **rue du Progrès 91a,** La Chaux-de-Fonds. 7640-27

ABRICOTS
Premier choix pour dessert **fr. 5.—**
Premier choix pour confitures, **fr. 3,50**
La caisse de 5 kilos franco.
S'adresser à M. **Aug. Martin,** propriétaire, **Ardon** (Valais). 8743-1

Maison à louer

A louer pour Saint-Martin 1894 une maison qui conviendrait principalement à un serrurier ou tout autre gros métier.
S'adresser rue du Stand 17, au 2me étage, à gauche. 8625-11*

A louer
pour Saint-Martin ou plus vite, à des personnes d'ordre, **un premier étage** de 3 pièces, alcôve, corridor et dépendances, exposé au soleil et situé près de la place Neuve. Conditions avantageuses. 9878-4
S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande à acheter un
piano usagé
Offres avec prix Case postale **1910,** rue du Rhône, **Genève.** (H-5930-x) 9098

Gérance d'immeubles
A. PERRET-GENTIL
5, RUE DE LA LOGE 5.

A LOUER
de suite ou pour le 11 novembre près du Collège de la Promenade
plusieurs beaux logements de 2 et 3 pièces. Un rez-de-chaussée pour magasin ou atelier.

Rue de la Paix 83.
Un beau logement de 3 grandes pièces. Un pignon de deux pièces.

A Gibraltar :
Plusieurs logements de 2 et 3 pièces avec jardin.

Près de la gare :
Deux beaux logements de 3 et 4 pièces.

Rue de l'Hôtel-de-Ville 40.
Plusieurs logements de 3 grandes pièces.

Rue de l'Hôtel-de-Ville 69.
Un logement de 4 pièces. 9130

Visiteur. Un visiteur-acheveur, bien au courant de sa partie et muni de certificats de bonnes maisons, cherche une place de suite ou pour St-Martin. — S'adresser chez M. Julien Jeanneret, rue du Doubs 99. 10134-3
A la même adresse, on désire placer un jeune homme qui a fait les échappements, les repassages, les démontages et remontages en blanc, pour finir son apprentissage.

Emailleur. Un ouvrier émailleur cherche de suite une place stable. S'adr. au bureau de l'Impartial. 10130-3

Une jeune fille de 17 ans cherche une place pour aider dans un ménage, moyennant un petit gage, où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. — S'adresser à M. Ehrsaur, horloger-rhabilleur, à Dornachbrugg (canton de Soleure). 10131-3

Cuisinière. Une demoiselle, Française, demande une place de cuisinière dans une maison bourgeoise. Renseignements dans la localité. 10136-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Pivoteur. Un bon pivoteur d'échappements ancre demande des pivotages à faire, petites et grandes pièces soignées. — S'adresser à M. E. Fallet-Desaules, à **St-Imier.** 10052-2

Une personne d'un certain âge, de toute confiance, sachant bien cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage soigné, désire se placer au plus tôt dans une honnête famille. — S'adresser rue du Collège 27a, au rez-de-chaussée, à gauche. 10057-3

Servante. Une fille de 28 ans bien recommandée cherche une place de servante chez des personnes honnêtes. — S'adresser rue de la Ronde 28, au 2me étage, à droite. 10046-3

Servante. Une jeune fille de toute moralité demande de suite une place de servante. — S'adresser boulevard de la Citadelle 2, au rez-de-chaussée. 9997-2

Une jeune fille de 19 ans, connaissant les deux langues et part faitement au courant des travaux d'un ménage, cherche place, soit dans un magasin, sommelière ou bonne dans une maison respectable, soit à la Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel. Entrée le 15 septembre. — S'adresser à M. Ch. Mougin, à **Dombresson.** 10017-2

Graveur. Un ouvrier graveur d'ornements, finisseur, champleveur, demande une place pour de suite. 10018-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Commis. Un jeune homme, bien au courant de la comptabilité et ayant quelques notions d'Allemand, d'Anglais et d'Espagnol, cherche une place de commis; il se contenterait aux débuts d'une petite rétribution. — Adresser les offres sous chiffres **E. F. 967,** poste restante Chaux-de-Fonds. 9914-1

Une personne robuste demande à aller en journées pour faire la lessive et le recurage. Elle se recommande en même temps pour le tricotage et comme garde-malade. — S'adresser rue de la Demoiselle 9, au 2me étage. 9915-1

Une jeune fille demande une place pour tout de suite, comme servante ou pour servir dans un café.
S'adresser chez M. Gerlach, restaurant de la Loge, Grandes-Crosettes 26. 9917-1

Volontaire. On cherche à placer un jeune homme de la Suisse allemande comme volontaire, où il aurait l'occasion d'apprendre le français.
A la même adresse on offre à louer une **chambre meublée.** — S'adresser à la boulangerie, rue de la Ronde 21. 9918-1

Un jeune homme sachant bien traire et conduire les chevaux cherche de suite une place de domestique.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 9895-1

Polisseuse. Une bonne ouvrière polisseuse de cuvettes sachant bien lapider et dorer, cherche une place de suite. — S'adresser sous initiales **A. B. 360,** Poste restante. 9896-1

Pivoteur. On demande de suite un bon pivoteur Roskopf. 10098-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Graveur. On demande de suite un bon graveur, à l'atelier Eug. Brandt, rue du Nord 59. 10135-3

Nickeleur. On demande un ouvrier ou une ouvrière nickeleuse connaissant la machine. Entrée immédiate. — S'adresser à M. Emile Perret, à Morteau (Doubs). 10132-3

Un jeune homme ayant terminé son apprentissage d'horlogerie et connaissant les échappements et le remontage pourrait entrer de suite dans un comptoir.— S'adresser rue du Doubs 67, au 2me étage. 10129-3

Servante. On demande pour un petit ménage une femme d'un certain âge. — S'adresser rue Neuve 16, au 3me étage. 10090-3

Jeune fille. On demande une jeune fille pour s'aider au ménage; elle aurait l'occasion d'apprendre un métier à des conditions favorables. 10097-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Jeune fille. On demande une jeune fille honnête pour aider au ménage et garder les enfants. — S'adresser rue du Parc 69, au premier étage, à gauche. 10099-3

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse de boîtes or et une **assujettie.** — S'adresser rue du Collège 4, au 2me étage, à gauche. 10138-3

Horloger. **Un bon horloger connaissant l'achevage et le décottage, pourrait entrer de suite dans un comptoir de la localité. — S'adresser Case 523, Chaux-de-Fonds.** 10003-2

Fille. Dans un hôtel de la localité, on demande une fille pour la lingerie. Bonnes références sont exigées. 10004-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Assujettie. On demande de suite une assujettie ou à défaut une **apprentie sertisseuse** de moyennes. — S'adresser rue Jaquet-Droz 29, au 1er étage. 10011-2

Apprenti. On demande de suite un apprenti ayant fait les échappements, pour lui apprendre le démontage et remontage. 10025-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande plusieurs cuisinières, servantes et aides. — S'adresser au Bureau de placement de confiance, rue de la Paix 9, au 1er étage. 10032-2

30 francs de gages à une bonne **SERVANTE** sachant cuire et faire les chambres. Inutile de se présenter si on n'est pas capable. — S'adresser chez Mme Schlesinger, rue Léopold Robert (bâtiment de l'Hôtel Central). 10035-2

Grandisseuse. On demande pour entrer de suite dans un atelier une grandisseuse; bon prix. On donnerait pension et chambre. — S'adresser à M. Benoît Isely, aux Breuleux. 9875-1

Apprentie. On demande de suite une jeune fille de 15 à 16 ans pour lui apprendre une partie d'horlogerie propre et peu fatigante. 9876-1
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Sertisseur. On demande un bon sertisseur habile et connaissant sa partie à fond. Bon salaire et fixe. 9916-1
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Guillocheur. On demande de suite un ouvrier guillocheur pour argent. 9893-1
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Fille. On demande de suite une bonne fille pour faire les travaux d'un ménage sans enfants et garder un magasin. Inutile de se présenter sans de bonnes références. — S'adresser chez M. H. Mathey, rue du Parc 10. 9913-1

Commissionnaire. On demande un jeune homme comme commissionnaire. Inutile de se présenter sans de bons certificats. 9884-1
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Jeune fille. On demande de suite, à la campagne, une jeune fille de 15 à 16 ans pour soigner les enfants dans un ménage de Lausanne, — S'adresser à M. J. Ferrett, rue du Puits 9. 9919-1

Femme de chambre. On demande pour la fin du mois d'août, une femme de chambre parlant français, sachant très bien coudre et raccommoder. Bon gage si les références sont bonnes. 9804-1
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Commissionnaire. On demande un jeune homme comme commissionnaire. — S'adresser au comptoir rue Jaquet-Droz 47. 9920-1

Apprentie. On demande une apprentie **repasseuse en linge,** nourrie et logée chez ses parents. — S'ad. rue du Stand 14, au 3me étage. 9921-1

Apprentie. On demande de suite une apprentie **tailleuse** qui serait nourrie et logée chez ses patrons.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 9894-1

Pivoteur. Un ouvrier pivoteur d'échappements cylindre trouverait de l'occupation chez M. Ls Renaud, rue de la Serre 22. Inutile de se présenter sans preuves de capacités. 9589-1

Appartement. A louer un beau logement, au soleil, composé d'une pièce, cuisine et dépendances, situé rue de Bel-Air 14. — S'adresser rue de la Demoiselle 41, au 1er étage, à gauche. 10112-9

Appartement. A louer pour St-Georges 1895, un appartement de quatre pièces et dépendances, bien situé au soleil levant. — S'adresser rue de la Chapelle 17. 10120-6

Logement. A louer pour St-Martin 1894, un logement au 1er étage, rue Neuve 10. — S'adresser au Magasin de parfumerie. 10122-6

Appartement. A louer pour St-Martin prochaine ou pour le commencement d'octobre au besoin un appartement de 8 pièces et grandes dépendances. Il peut se diviser en deux appartements. — S'adresser rue Léopold Robert nº 78, au 2me étage. 10139-3

Chambre. A louer une belle chambre meublée, au 2me étage, tout à fait indépendante; on peut y travailler. — S'adresser rue de la Chapelle 3, au 3me étage. 10113-3

Chambre. A louer une chambre non meublée, exposée au soleil. — S'adresser rue du Collège 20, au 1er étage, à gauche. 10114-3

Chambre. A louer une chambre meublée et indépendante, exposée au soleil levant. — S'adresser à Mme Ribs, rue du Premier-Mars 15. 10115-3

Chambre. A remettre une chambre meublée ou nòn. — S'adresser rue du Nord 153, au 1er étage, à gauche. 10116-3

Chambre. A louer, à des personnes tranquilles, une chambre avec cuisine et dépendances. — S'adresser rue du Grenier 43, au 1er étage. 10117-6

Chambre. A louer une jolie chambre meublée, exposée au soleil, à un Monsieur. — S'adresser rue Léopold-Robert 4, au 2me étage, à gauche. 10118-3

Chambre. A remettre une chambre meublée, à un Monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue du Collège 27a, au 1er étage. 10119-3

Chambres. A louer pour fin août, deux belles et grandes chambres, au soleil, pouvant servir pour comptoir ou bureau ou à un ménage, avec part à la cuisine. — S'adresser rue de l'Industrie 5, au 2me étage. 10121-3

Chambre. A louer une belle chambre meublée, dans une maison d'ordre et tranquille, à un Monsieur travaillant dehors. 10123-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Chambre. A louer une chambre meublée ou non. — S'adresser rue du Progrès 3, au 1er étage, à droite. 10124-3

Logement. A louer pour St-Martin 1894 un beau logement au premier étage, composé de 3 pièces, alcôve, corridor; lessiverie dans la maison. — S'adr. à M. F. Farine, rue du Temple Allemand nº 21. 9998-5

Pignon. A louer, dans une maison d'ordre, un beau pignon de trois petites pièces, cuisine et dépendances, situé près de la Place du Marché, Prix avantageux. — S'adresser à M. D. Ruch, rue du Premier-Mars 10.
A la même adresse, à louer une grande **cave.** 9903-4

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée ou non.
S'a-dresser chez Mme Droz, rue du Pont 13 b. 10055-3

Appartement. A louer pour St-Martin prochaine, dans une maison tranquille, un 2me étage de trois pièces avec dépendances, remis à neuf et bien exposé au soleil. — S'adresser rue du Premier-Mars 16. 10006-2*

Logement. A louer pour St-Martin 1894, ou avant si on le désire, un beau logement de trois chambres, alcôve et corridor fermé, au 1er étage, situé près du Collège de l'Abeille. 10007-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Appartement. A louer de suite un petit appartement composé d'une chambre et d'une cuisine, avec dépendances, situé à la rue Léopold Robert et au 1er étage. 10019-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Appartement. A louer pour St-Martin 1894, un joli appartement moderne, composé de trois pièces, exposé au soleil. — S'adresser de midi à 1 h. et le soir après 7 h., rue du Puits 25, au rez-de-chaussée. 10022-2

Appartement. **A louer pour le 11 novembre prochain,** dans une maison en construction au boulevard des Crétêts, un **bel appartement de trois pièces,** dont deux à deux fenêtres, corridor fermé, grandes dépendances, lessiverie et part au jardin. — S'adresser à M. E. Leuthold, rue du Parc 82. 10026-2

Chambre. A louer une chambre à deux fenêtres, meublée ou non, avec part à la cuisine si on le désire. — S'adresser rue de la Boucherie 18, au 1er étage. 10021-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, indépendante, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser à M. Walter, rue du Parc 1, au 3me étage. 10027-2

Chambre. A louer une chambre indépendante et située au soleil. — S'adresser rue du Progrès 97a, au 1er étage. 10028-2

Chambre. A louer, à des personnes d'ordre, une chambre meublée ou non, avec cuisine. — S'adresser le soir de 7 1/4 h. à 8 h., chez M. Mignolet, mécanicien, rue du Versoix 5.
A la même adresse, on achèterait d'occasion quelques **planches à dessin,** entre les dimensions suivantes : de 90 à 75 cm. de longueur, sur 75 à 50 cm. de largeur. 10020-2

Chambre. A louer, à une ou deux personnes de toute moralité, une chambre soigneusement meublée et exposée au soleil. — S'adresser rue du Premier Mars 14, au 2me étage. 10036-2

Chambre. A louer une belle et grande chambre avec alcôve si on le désire. — S'adresser rue de la Demoiselle nº 102, au 3me étage. 9999-2

Chambre. A louer de suite, à un Monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une chambre meublée, indépendante et bien au centre, maison d'ordre. — S'adresser le soir après 7 heures, rue Jaquet-Droz 9, au rez-de-chaussée. 10008-2

Logement. A louer pour St-Martin 1894, un beau logement de trois pièces, cuisine, alcôve, corridor, cour et jardin; lessiverie dans la maison. — S'ad. à M. J. Fertterlé, rue du Parc 69. 9684-2

Appartements. A louer de suite ou pour St-Martin 1894, à prix modérés de beaux logements modernes de 3 et 4 pièces avec dépendances et bien situés. — S'adresser rue de la Demoiselle 41, au 1er étage, à gauche. 6761-2

Rez-de-chaussée. **A louer pour Saint-Martin 1894 un rez-de-chaussée de 3 pièces, situé près de la Poste et convenant pour bureaux ou atelier.** 9470-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Logement. A louer de suite un petit logement de deux pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser rue Fritz-Courvoisier 8, au 2me étage, porte à droite. 9683-5*

Local. A louer pour St-Martin prochaine un local pour société ou pour atelier, situé au centre du village. — S'adresser au café Jeanguenin, rue du Grenier 8. 7692-13*

Appartement. **A louer pour Saint-Martin 1894 un bel appartement moderne de 5 pièces, dans une petite maison d'ordre. Grand jardin et jolie situation.**
S'adr. au bureau de l'Impartial. 8474-18*

Logements. Pour St-Martin 1894, à louer plusieurs beaux logements bien exposés au soleil, rue du Progrès et rue de la Demoiselle. Deux pourraient être loués de suite. — S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle 135. 6135-40*

Appartement. A louer pour St-Martin 1894, un bel appartement de quatre pièces, grand corridor, cuisine et dépendances, situé au soleil levant et en face du Collège industriel. Lessiverie dans la maison. — — S'adresser rue de la Demoiselle 45, au 1er étage. 5029-49*

Bevaix près Neuchâtel. — A louer deux **logements,** l'un de trois chambres, cabinet : l'autre de deux chambres, cabinet, cuisines et dépendances. Ecurie, grange et verger si on le désire. — S'adr. à Mme Comtesse-Pigueron, à Bevaix. 10005-1

Appartement. A louer de suite un appartement de deux chambres, cuisine, dépendances et jardin. — S'adresser à M. Ulysse Hirschy, rue du Four 8. 9904-1

Appartement. **A louer pour Saint-Georges 1895 un grand appartement de 4 à 5 chambres, cuisine, corridor et dépendances, situé rue Léopold Robert 41. — S'adresser même maison, au 2me étage, à gauche.** 9892-1

Appartement. A louer pour le mois de novembre ou plus tôt un appartement de 3 pièces, cuisine, corridor et dépendances. — S'adresser chez M. G. Zaugg-Pécaut, rue de la Demoiselle 126. 9925-1

Chambre. A louer une chambre indépendante et non meublée. — S'adresser rue du Progrès 93a, au rez-de-chaussée. 9905-1

Chambre. A louer une petite chambre meublée, à un homme de gros métier; prix **6 fr.** par mois, — S'adresser à Mme Guinand, rue du Grenier 34. 9906-1

Cabinet. A louer de suite un cabinet meublé, à des personnes de moralité. — S'adresser rue des Fleurs 20, au 1er étage. 9907-1

Cabinet. A louer à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, un petit cabinet meublé. — S'adresser rue St-Pierre 18, au rez-de-chaussée. 9910-1

Chambre. A remettre de suite une chambre meublée ou non, indépendante et au soleil.— S'ad. rue de la Demoiselle 18, au 2me étage. 9924-1

Des personnes solvables et sans enfant demandent à louer pour le 1er octobre un **appartement** de deux pièces et dépendances. 10033-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande à louer pour St-Georges ou de suite un LOGEMENT de 3 à 4 pièces, si possible avec jardin. — S'adresser sous chiffres P. R. 10128, au bureau de l'IMPARTIAL. 10128-6

On demande à louer pour septembre 1895, un LOCAL ou magasin pour commerce d'épicerie, avec grande cave, logement et dépendances. — Adresser les offres sous initiales **N. C. V. 10070,** au bureau de l'Impartial. 10070-4

On demande à louer un **appartement** pour St-Martin 1894, composé d'une chambre à deux ou trois fenêtres, pour atelier, plus deux chambres à une fenêtre et alcôve, situé dans le quartier de l'Abeille. — S'adresser à M. P.-Alcide Pellaton, rue du Parc 86. 9908-1

On demande à acheter un petit laminoir plat. — S'adr. à M. Fréd. Magnin, à la Jaluze, au LOCLE. 10083-3

On demande à acheter ou à échanger contre une montre, une balance force de 15 kilos avec ses poids. — S'adresser rue de la Serre 57, au 1er étage. 10023-2

On demande à acheter de rencontre un bois de lit avec paillasse à ressorts et matelas, déjà usagés. — S'adresser à M. P.-Alcide Pellaton, rue du Parc 86. 9909-1

Bicycle à vendre pour **25 fr.,** peu usagé et en bon état. — S'adresser rue Jaquet-Droz 39, au 1er étage, à gauche. 10140-3

A vendre ou à échanger, une machine à coudre Singer, une marmotte pour voyageur en horlogerie, un Traité d'horlogerie avec 21 planches, par Claudius Saumier. — S'adresser rue D. JeanRichard nº 29. 9678-8

A vendre quelques **bonbonnes,** plus un **potager** de Viatte, grandeur moyenne. 10030-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre un potager en bon état et un lit levant, avec armoire dessus, à très bas prix, ou à échanger contre un canapé. — S'adresser rue du Parc 31, au 3me étage. 10010-2

Occasion rare. A vendre ou à échanger contre d'autres meubles, deux grands et magnifiques **divans** recouverts en moquette orientale, plus une belle **armoire à glace.** — S'adresser à M. E. Cosandier, rue Fritz-Courvoisier 40. 10009-2

A vendre deux lits en fer, complets, tabourets, un grand buffet, une table de cuisine, un porte-poches garni. — S'adresser rue de l'Industrie 7, au 1er étage, à droite. 10029-2

A vendre un **habillement de cadet** très peu porté. — S'adresser rue du Puits 15, au 1er étage, à droite. 9955-2

Perdu le 8 août une montre remontoir argent 18 à 19 lig., avec chaîne. — Prière à la personne qui l'a trouvée de la rapporter, contre récompense, au magasin rue du Progrès 77. 10142-3

Perdu dans les rues du village, une **bourse** en mailles de nickel, fermoir nickel, contenant quelques petites monnaies. — Le rapporter, contre récompense, rue des Fleurs 3, au 1er étage. 10073-2

Perdu un vieux **cahier de musique,** intitulé « Les plaisirs du jeune âge. » — Le rapporter, contre récompense, rue du Progrès 13. 10012-1

Perdu une MONTRE acier, forme cœur, avec chaînette argent et breloques. — La rapporter, contre récompense, rue D. JeanRichard 23, au 2me étage. 10013-1

Perdu une **montre** or, miniatures émail, 12 lig., cuvette métal, portant le nº 13,977, ainsi qu'un **petit paquet** contenant six grosses de contre-pivots grenat. — Prière de les rapporter, contre récompense, rue du Nord 77, au 1er étage. 10014-1

Madame veuve **Laut** et sa famille remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper. 10144-1

Elle a fait ce qui était en son pouvoir.
Marc XIV, v. 8.
Hors de Christ vous ne pouvez rien faire.
Jean XV, v. 5.
La rédemption se trouve en abondance auprès de Lui. P. CXXX, v. 7.

Monsieur et Madame Alcide Bourquin, Monsieur et Madame Arnold Brandt-Bourquin et leur enfant, Monsieur et Madame Charles Bourquin-Huguenin, Mademoiselle Marthe Bourquin, et les familles Bourquin, Chopard, Schæchtelin et Primhalt, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur chère fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine,

Mademoiselle LÉA BOURQUIN

que Dieu a rappelée à Lui Mardi, dans sa 21me année, après une longue et pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 14 Août 1894.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Jeudi 16** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Rue de la Charrière 31.

On ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 10137-2

Les membres de l'**Union chrétienne des jeunes gens** sont priés d'assister, jeudi 16 courant, à 1 h. après midi, au convoi funèbre de Mademoiselle **Léa Bourquin,** belle-sœur de M. Arnold Brandt, leur collègue.

10143-2 **Le Comité.**

BRASSERIE A. ROBERT

CE SOIR MARDI 14 courant.
dès 8 ½ heures,
Pour les Adieux de la Troupe !

GRANDE SOIRÉE

COMICO-MUSICALE
donnée par les 10089-1
Tremolos-Select
PROGRAMME NOUVEAU
Entrée Libre Entrée libre

Ecole de Commerce

DE LA CHAUX-DE-FONDS

Les inscriptions des élèves pour l'année 1894-95, seront reçues à la Direction de l'Ecole, les **mercredi** et **jeudi 5** et **6 septembre.** Elles seront aussi reçues chez M. **Donat Fer,** président de la Commission de l'Ecole, pendant toute la durée des vacances, au Contrôle. Les examens d'admission sont fixés au **vendredi 7 septembre,** et la rentrée au **lundi 10 septembre.**

Il est rappelé que l'Ecole est gratuite, sauf pour les étrangers, dont les parents n'habitent pas la localité.

Dès la rentrée, il sera créé deux nouveaux cours, un de sténographie et un de machine à écrire.

10103-6 **La Commission de l'Ecole.**

DIAMANT BLANC

1re qualité, à **3 fr. 50** le carat.
83, RUE DE LA DEMOISELLE 83,
au 2me étage. 5804-1

HORLOGERIE. Un bon horloger du dehors entreprendrait des terminages grandes et petites pièces, moyennant fournir boîtes et mouvements (échappements faits). Travail garanti sous tous les rapports.
S'ad. au bureau de l'Impartial. 10106-3

Le Docteur

BACHARACH

8, Rue du Parc 8,
EST DE RETOUR du service militaire. 10092-6

MAGASIN

et APPARTEMENT contigus à louer de suite à la rue Léopold Robert. Situation excellente et conditions favorables. 10096-3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

GRANDE BRASSERIE DU SQUARE

TOUS LES SOIRS, dès 8 heures,

GRAND CONCERT

vocal et instrumental
donné par la troupe SUISSE 10041-1
ALPENBLUME
G. HARTMANN, senior (2 messieurs et 3 dames).

Reprise de Café-Brasserie

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances, ainsi que le public en général qu'il a repris le 10085-3
CAFÉ-BRASSERIE de la PLACE de l'OUEST
37, RUE DU PARC 37,
tenu précédemment par M. H. RACINE. Il s'efforcera par des consommations de premier choix, un service actif et un accueil cordial, de mériter la confiance qu'il sollicite. **Franz MISTELI.**
BIÈRE Ulrich frères

Amateurs photographes !

Avec rabais appareil Suter, neuf, à vendre.
S'adr. au bureau de l'Impartial. 9874-1

LAIT

à **18 centimes** le litre. — S'adresser à la Laiterie, rue du Stand 12. On porte à domicile. 10105-3

A LOUER

pour cause de départ et pour Saint-Martin 1894, à des personnes d'ordre, un beau LOGEMENT situé rue du Nord 69, composé de 3 chambres, grand corridor, cuisine, dépendances, lessiverie, cour et jardin.
S'adresser à M. F.-A. Delachaux, notaire, rue du Nord 69. 10088-6

TAUREAUX

M. Edouard JACOT, au **Crêt-du-Locle,** se recommande à MM. les agriculteurs pour le **bouclage des taureaux.** Il se charge de fournir l'anneau. 10104-3

A la Boulangerie, rue du Grenier 26

Miel pur

du Val-de-Travers, à **1 fr. 50** le kilo
9887-1

Qui veut

acheter des

Sacs d'école

de bonne qualité et aux prix les plus bas, doit s'adresser
AU 7833-263
Grand Bazar du Panier Fleuri
Grand choix de
SERVIETTES
depuis **2 fr. 50.**

A louer

pour **St-Martin** prochaine, un joli petit **appartement** (pignon) de deux chambres, cuisine, cave, bûcher, etc.; côté du soleil levant, dans une belle maison d'ordre, rue de la Demoiselle, près du Collège industriel.
S'adresser à M. Victor Brunner, rue de la Demoiselle 37. 9900-5

Route du Valanvron

(au-delà du Cimetière)
Pâturage de M. VON ALLMEN
DIMANCHE 19 AOUT 1894
dès 10 h. du matin,

Grande Kermesse

organisée par
l'Orphéon
PROGRAMME
DINER CHAMPÊTRE
Dès 1 heure après midi,
JEUX de toute espèce : **Roue aux pains d'épices, Plaques, Tir au flobert,** etc., etc. 9668-1
Grande attraction
CHEMIN DE FER AÉRIEN
NOUVEAU : **Aller et Retour.**
Carrousel
Danse sur le grand pont
Orchestre choisi.
Répartition au jeu de boules
Jeux divers et gratuits pour les enfants
BONS VINS, BIÈRE, LIMONADE, etc., de toute première qualité, aux Cantines établies sur le champ de fête. Les bouteilles et les verres vides ne seront repris qu'aux *personnes adultes.*
Aucun revendeur ne sera toléré sur l'emplacement s'il n'a pas traité avec le président de la Société.

RENTRÉE

des

Classes

SACS de fabrication suisse
SACS d'ÉCOLE en toile, dep. 45 c.
SACS pour fillettes, depuis 1 fr. 50.
SACS à deux usages, dep. 2 fr. 50.
SACS au dos, bordés rouge, 1 fr. 90.
SACS en veau, depuis 3 fr. 20.
BOITES d'école, à 10 centimes.
TABLIERS d'enfants en tous genres et à tous prix.
AU
BAZAR NEUCHATELOIS
Corsets, Mercerie, Modes.

BOUCHERIE SOCIALE

ABATAGE
du 5 Août au 11 Août 1894.

7 Bœufs.
7 Veaux.
7 Porcs.
5 Moutons.
10090-2

AVIS

Les personnes qui se permettent de répandre des calomnies sur mon compte, sont sérieusement invitées à cesser de le faire si elles veulent s'éviter les conséquences de la plainte que je porterai contre elles.
La Chaux-de-Fonds, le 14 Août 1894.
10091-3 **J. HUMBERT.**

Atelier de

Décoration Genre anglais

ARGENT SOIGNÉ 10093-10
Spécialité de Fantaisies anglaises
PAUL JEANRICHARD
155, RUE DU NORD **155.**

1 fr. Demandez **1 fr.**

LA FLORALINE

Eau merveilleuse pour la toilette. Utile pour tous. Emploi facile et sans danger.
Pharmacie **W. Bech,** Place Neuve 8.
M. **Alf. Schneider-Robert,** rue Fritz-Courvoisier.
Fabrique à la Chaux-de-Fonds, rue de la Promenade 4. 10107-8

Magnifique choix de

TAPISSERIES

à très bas prix.
Chez M. Fritz ROBERT, architecte-entrepreneur, **rue du Parc 47.** 10108-10
A LA MÊME ADRESSE :
RHUM blanc de Cuba
en cruchon à 2 fr.

A vendre l'outillage d'une fabrique de cadrans métalliques. — S'adresser à M. Albert Paris, rue Purry 8, **Neuchâtel.** 9688-1

Vêtements complets sur mesure.

J. RUEFF JEUNE

MARCHAND-TAILLEUR

41, rue Léopold-Robert 41

au premier étage. 7663-13

La maison a résolu le problème de faire **sur mesure** avec des étoffes françaises et anglaises et des fournitures de qualité extra, un vêtement, dit **Vêtement unique** au prix incroyable de **francs 75,** vendu jusqu'à ce jour fr. 110, 120 et 130 par nous-même et les maisons étrangères faisant notre place.

Ne pas confondre avec la Confection

Spécialité : **L'Unique,** vêtement complet, jaquette habillée	fr.	75.-
L'Unique, vêtement complet, veston fantaisie	„	75.-
Pardessus d'hiver, doublé tartan	„	75.-
Pardessus d'été, doublé soigneusement	„	75.-
Pantalons fantaisie, première qualité, prix unique	„	28.-

Riche collection d'étoffes à choix.

Concurrence impossible. — Coupe moderne irréprochable. — Fournitures de premier choix
Un coupeur d'une des meilleures maisons de PARIS est attaché à la maison.

Vente au comptant. - Netto sans escompte.